

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE **GÉNÉRALE DU 27 AVRIL 2013**

Accueil, par le président, M. Étienne BERGER

Bonjour à tous et bienvenue!

En ce 27 avril 2013, j'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et d'ouvrir avec eux l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2013.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence.

Tout d'abord, à cette tribune,

Représentant Madame la préfète, Monsieur Yves CASTEL, DDT, accompagné de Madame THIRY,

Madame Anne EMERY-DUMAS, sénatrice de la Nièvre,

Monsieur Daniel BARBIER, vice-président du Conseil Général de la Nièvre, représentant le Président

Monsieur Jean Pierre CONDAMINE, représentant Eric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture,

Monsieur KERMORGANT, directeur de l'agence ONF,

Madame AUDEVAL, directrice adjointe du laboratoire vétérinaire départemental

Monsieur Yves LAPLACETTE,

Monsieur de TOYTOT représentant Monsieur Jean Marie de BOURGOING, président des Forestiers privés

Je salue aussi la présence dans cette salle de :

Messieurs BONNOT et BRISON, représentant Bernard PELLE, président de la Fédération de Pêche de la Nièvre,

Jean de GESNAIS, président de l'association des usagers NATURA 2000

Dominique THIBAUT, Président de CREDIT AGRICOLE, Nièvre

Messieurs les Présidents des associations et GIC petit et grand gibier

Messieurs les louvetiers, et leur Président Gérard CHALANDRE

Les honorables membres de la corporation des éleveurs de gibiers,

Messieurs les estimateurs,

Madame et Messieurs les Administrateurs de la Fédération, anciens ou actuels, et parmi eux, les intervenants, Marie Noëlle JOLY, Rémy GONTHIER, Gilles CLERC, Claude RENAUD et Jean Paul HERAULT.

Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération et les bénévoles qui travaillent avec nous toute l'année,

Enfin, et comme à l'ordinaire, j'ai gardés volontairement pour la fin, les Fédérations de chasse :

Le CHER, Cécile COLIN,

Le LOIRET, son Président Alain MACHENIN,

L'Allier et son président Guy SOALHAT

et la Saône et Loire excusée,

Nous ont demandé de bien vouloir les excuser, Madame CARILLON COUVREUR, Monsieur GORCE, Monsieur WARNANT

Pendant que s'affiche l'ordre du jour, je rappelle, en particulier pour nos invités, que cette année, nous sommes en année d'élection avec le renouvellement de la moitié des 16 membres du conseil d'administration.

Le scrutin sera fermé à 10 heures par l'huissier, et sera annoncé au micro.

La Fédération départementale des chasseurs est une association de droit privé, à statuts réglementés, et chargée de missions de service public. Par la volonté du législateur, le collège électoral est un peu particulier par rapport au droit commun :

Parce que la fédération, veille aux intérêts des chasseurs, tous les chasseurs adhérents ont un droit de vote selon le principe « un homme une voix », comme un syndicat ou un groupement mutualiste.

Et parce que la fédération gère des espèces qui vivent sur des territoires, les territoires adhérents votent aussi, à raison d'une voix par 50 ha, comme dans une société à capitaux.

Nous sommes dans un système hybride, mais équilibré.

Je précise que ces dernières années nous avons fait de nombreux recours au vote à bulletin secret pour décider de la politique fédérale.

L'AG est un temps fort de la vie cynégétique pour 2 raisons :

1 - Au delà de l'élection, l'assemblée décide de la politique et l'équipe dirigeante vient rendre compte de sa mise en œuvre.

2 - La collectivité des chasseurs vient rendre compte à la société civile et à sa tutelle de son activité et de sa gestion.

Pour ceux qui participent pour la première fois à notre assemblée générale, le schéma qui vous est présenté permet de mieux comprendre l'enchaînement des exposés qui s'intéressent à 3 périodes cynégétiques distinctes. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document mis à votre disposition à l'entrée présente le tableau de l'exercice comptable passé, celui en cours et le budget 2013-2014.

Premier temps de notre ordre du jour, le rapport des comptes de l'exercice 2011-2012. Suivront le rapport d'activité, avec son volet pénal, le rapport technique avec son volet sanitaire, les vœux des associations.

Suivra le budget 2013-2014.

Après le rapport moral, le vote des résolutions viendra coiffer toutes ces interventions.

Après les questions diverses, nous céderons la parole à nos invités de la tribune.

Quelques précisions d'usage

Les échanges avec la salle sont les bienvenus après chaque intervention. Dans la limite, bien sûr du temps disponible. Des micros sont d'ailleurs à votre disposition. Si vous appréhendez le micro, nous avons disposé des formulaires sur la table d'entrée pour que ceux qui le souhaitent puissent poser leur question par écrit. Merci de leur transmettre vos feuilles à tout moment. Vos questions seront traitées en séance ou en questions diverses.

Pour les portables, il est recommandé de les fermer.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je propose à l'assemblée de désigner à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Claude RENAUD et Georges de MIRANDA

Approbation du procès verbal de l'année 2012

Le PV de l'assemblée 2012 a été présenté dans « La chasse en Nivernais », publié sur le site internet de la Fédération et affiché à l'entrée de cette salle.

Y-a-t'il des observations sur sa rédaction ?

Je vous propose de passer à son adoption :

Vote contre ? *Aucun*

Abstentions ? *Aucune*

Je vous remercie. Le PV est donc adopté à l'unanimité.

Sans attendre, je cède la parole à Marie Noëlle pour le rapport financier.

Rapport financier, par Mme JOLY

Je vais vous présenter et vous commenter le rapport financier concernant l'exercice 2011/2012, c'est-à-dire les comptes de votre Fédération du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Globalement, les volumes réalisés par votre Fédération représentent au total 1 764 482 €, soit une baisse globale de 15 % par rapport à l'exercice antérieur avec une répartition de 41 % pour le Service Dégâts et 59 % pour le Service Général (soit une hausse de 10 %). La situation exceptionnelle de l'an passé a laissé le pas à la normalité à savoir un Service Général redevenant plus important que le Service Dégâts.

Lors de la présentation du budget 2013/2014 tout à l'heure par mon collègue, vous noterez la confirmation de cette proportion, à savoir un budget Général à hauteur de 52,5 % et un budget Dégâts représentant 47,5 %).

Les deux comptes étant juridiquement séparés, je vais maintenant vous présenter le détail de chaque service.

Tout d'abord, pour le Service Général, un écart de + 0,8 % en RECETTES par rapport au budget est à noter (ce qui représente + 7.883 €). En parallèle, un poste de DEPENSES qui marque lui aussi un écart de + 2,8 % (ce qui représente 28.808 €). L'ensemble génère donc un déficit de 20.925 € précisément.

Je commencerai par détailler les recettes du Service Général. Nous constatons sur ce graphique que 3 postes se portent bien puisque le réalisé est supérieur au budget. Il s'agit des Produits exceptionnels, qui proviennent notamment des Produits et Valeurs de Placement et représentent 39.585 € pour 6.950 € budgétés (+ 469 %) ; il en est de même pour les Autres produits, représentant un écart de + 26.508 € (108.158 € pour 81.650 € budgétés), venant essentiellement d'une activité de rétrocession, toujours soutenue en matière de piégeage et d'aménagement des territoires et enfin des Adhésions territoriales également en hausse par rapport à notre budget de + 5.706 €.

Il convient cependant de noter une érosion importante des Subventions, le déficit étant de 19.218 € (61.782 € pour 81.000 € budgétés, soit - 23,7 %). En effet, il était prévu dans le budget 2011/2012 une subvention de 35.000 €, via la FNC, relative au système de péréquation national à destination des fédérations à faible effectif. La commission nationale en charge de la péréquation a initié un changement du mode de calcul qui a amputé la subvention nivernaise attendue de 67 % (11.442 € pour 35.000 budgétés), d'où ce déficit.

Le 2ème poste représentant une évolution négative de - 5,8 % par rapport au budget, 38.234 €, est celui des permis de chasser. Ceci est dû notamment à une amputation des validations annuelles (- 627) mais aussi des validations temporaires (- 126) représentant un total de

32.000 €. Compte tenu du prix élevé du Timbre Grand Gibier, une diminution du nombre de validations était attendue, mais dans des proportions moindres.

Globalement, par rapport au budget, l'écart positif dans nos Recettes de + 0,8 % évoqué dans la diapositive précédente provient donc essentiellement de ces différents postes (Produits exceptionnels, Autres produits et Adhésions territoriales).

Concernant maintenant les charges du Service Général, quelques postes sont à la hausse par rapport au budget, comme les Frais de personnel (+ 5,7 %). Ceci est dû à une diminution de l'exonération de la loi Fillon sur 6 mois ainsi qu'au recrutement d'une collaboratrice (en doublon sur 1 an) afin d'anticiper le départ en retraite de notre comptable en mai 2012.

On peut noter également une hausse des Achats de MP de + 19,5 % (Locations de matériel – photocopieur, machine à affranchir, etc... – de salles, Ménage, Entretien et débroussaillage ; Entretien véhicules, Assurances, etc...) et des Achats (+ 53,92 %), poste à coupler directement à l'augmentation des rétrocessions.

Cependant, parallèlement, certaines diminutions de charges ne sont pas réjouissantes en tant que telles. La baisse des subventions « jachères » de 33,5 % marque le recul de l'intérêt de ces zones.

Les Services extérieurs ont connu, globalement, une baisse d'environ 7 % avec, malgré tout, à l'intérieur de ce poste, certaines hausses par rapport au budget prévisionnel, notamment pour ce qui est des Frais postaux et télécommunications (+ 30 %) et des Honoraires (+ 23 %) liés à des frais d'avocats engagés pour des actions civiles auprès des tribunaux. Là encore, une liaison doit être faite avec l'augmentation des D. et I. perçus en recettes.

Globalement, par rapport au budget, l'écart de + 2,8 % dans nos dépenses évoqué précédemment, provient donc essentiellement de ces différents postes (Frais de Personnel, Achats et Services extérieurs).

Etudions maintenant en détail le Service DEGATS. Après un exercice 2010/2011 saumâtre qui a vu les réserves être entièrement consommées, l'exercice 2011/2012, qui anticipait un boni de 277.855 € se clôt avec un excédent de 689.664 €. Un écart de + 1 % en RECETTES par rapport au budget est à noter, ce qui représente 13.731 €. En parallèle, un poste de DEPENSES maîtrisé puisque celles-ci affichent un écart de - 36 % par rapport au budget, soit -398.078 €.

Si l'on regarde les recettes du Service Dégâts, elles sont donc globalement légèrement supérieures à nos attentes, avec un réalisé supérieur au budget, notamment sur les Produits Exceptionnels (+ 29.388 €), les Autres Produits (+ 42.611 €) et la péréquation nationale (+ 7.171 €). Inversement, le réalisé est inférieur aux prévisions budgétaires notamment sur les Cotisations ha (- 27.165), les TGG (-20.570 €) et également sur le volume de Bracelets distribués, moins élevé que prévu (- 17.704 €).

Concernant les charges du Service Dégâts, deux postes contribuent à la diminution des charges du Service Dégâts, malgré un nombre de dossiers traités peu différents des années précédentes : les Indemnisations qui représentent - 53 % par rapport au budget (- 407.765 €) et les Frais d'expertise en corrélation avec les Indemnisations : - 43 % (- 47.820 €). Les amortissements sont aussi légèrement inférieurs au budget prévu (- 5.984 €). Il en est de même pour les Achats de bracelets (- 2.613 €). En revanche, les frais de personnel et de fonctionnement sont légèrement plus élevés (+ 7.010 €) ainsi que le matériel de Prévention Clôtures (+ 43.991 €).

Pour ce qui est du détail des Indemnisations de dégâts de gibier, après l'année catastrophique 2010-2011 où, le nombre de dossiers cumulé à l'envolée des prix agricoles avait creusé le déficit avec 754.793 € d'indemnisations de dégâts de gibier, l'année 2011-2012 verra son montant diminuer de 52 % et s'arrêter à un montant de 365.235 €.

Si l'on conclut sur les résultats 2011 / 2012, ne perdons pas de vue que les deux comptes de gestion de la Fédération sont juridiquement séparés : ces deux comptes doivent donc trouver leur équilibre séparément et les ressources sont allouées en conséquence. Sur l'année comptable 2011-2012, le compte de gestion générale est déficitaire à hauteur de 20.925 € tandis que le compte Dégâts se trouve excédentaire de 689.664 € pour des raisons parfaitement identifiées que nous venons d'évoquer.

Si l'on dresse le bilan des réserves de dégâts de gibier, vous constaterez que, après l'amputation des saisons 2008-2009 et 2010-2011, les réserves du Service « Dégâts » se voient enfin renforcer en 2011-2012 et le résultat de cette année comptable s'élevant à 689.664 € permet de disposer aujourd'hui de réserves à hauteur de 614.354 €, soit une année standard d'indemnisations de dégâts de gibier.

Au demeurant, ce graphique vous permet de visualiser la situation patrimoniale de votre Fédération. Pour ce qui est du Compte Général, en enlevant le déficit de cette année qui s'élève à 20.625 €, notre patrimoine s'élève malgré tout à 2.026.874 € à la fin de l'année comptable 2011-2012. Pour ce qui est du compte Dégâts, si les réserves ont été réduites à néant la saison précédente, vous avez retenu, comme je viens de vous le dire en commentant la diapositive précédente, qu'elles s'élèvent, pour la saison 2011-2012 à 689.664 € ce qui ramène notre situation patrimoniale à 614.354 € et offre ainsi une année standard d'indemnisation de dégâts de gibier.

Ces réserves ont été reconstituées, grâce au budget 2011/2012 adopté en Assemblée Générale l'an passé.

J'espère avoir été suffisamment claire et précise dans la présentation de ce rapport financier concernant l'exercice 2010/2011, tout en respectant le timing. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à notre Commissaire aux Comptes qui va vous présenter son rapport.

Rapport du commissaire aux comptes, par M. Christian PERRIN

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 3 Mai 2008, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIÈVRE** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Je me suis assuré de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes.

Par ailleurs, je me suis assuré de la concordance du montant des disponibilités de la Fédération avec les documents émanant des établissements financiers.

Les autres appréciations auxquelles j'ai procédé n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport activité générale et vœux association, par M. Claude RENAUD

L'activité de votre Fédération a encore été très nourrie depuis notre Assemblée 2012, tant sur le nombre de sujets traités, de leur diversité, que de personnes rencontrées, de renseignements donnés ou de réunions tenues.

Le prélèvement s'inscrit au terme d'une démarche qui commence par la connaissance des espèces et de leurs stocks afin de gérer au plus juste. C'est pour cette raison que l'activité technique au sein de la fédération est importante, tant dans le domaine du petit gibier que des grands cervidés : 2 chiffres illustrent parfaitement les efforts en ce domaine : 291 opérations de comptage pour un linéaire de 1138 kilomètres de circuits de comptage.

Le domaine de l'éducation à l'environnement est un dossier sur lequel nous avons fait de gros efforts mais sur lequel il existe encore une marge de progrès. Ce dossier nécessite du temps de bénévoles pédagogiques mais est indispensable pour travailler l'image de la chasse, former des jeunes et leur donner le goût à la chasse.

La communication est un domaine sur lequel nous investissons pas mal d'efforts : le trimestriel de 32 pages : « La Chasse en Nivernais », un Site Internet avec la mise en ligne des prélèvements, a permis de dépasser les 10 000 visites mensuelles, une Newsletter qui permet d'avoir un contact rapide avec nos adhérents internautes et de diffuser, à bon marché, de l'information rapidement. Ce sont, aujourd'hui, autant d'outils nécessaires à une communication de qualité.

A l'occasion de diverses manifestations, votre fédération souhaite être sur diverses manifestations à la rencontre du grand public, afin de travailler encore à l'image de la chasse. La Foire Expo de Nevers a permis cette année de rencontrer énormément de non-chasseurs et se pousser au recrutement d'une quarantaine de nouveaux chasseurs.

La participation de la FDC à la Sauvignoise permet de rentrer en contact avec un autre style de public. Cette année, la Sauvimôme se déroulera sur et autour du site de la maison de la Nature et de la Faune Sauvage. 200 enfants, en compagnie de leurs parents, s'arrêteront ainsi sur des ateliers NATURE que nous leur proposerons.

L'Opération J'aime la Loire Propre, menée par l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau, avec la participation de la FDC, a connu un vif succès pour sa deuxième année de déclinaison nivernaise : 250 chasseurs et pêcheurs, accompagnés de leur famille, ont ramassé plus de 75m³ de déchets. Cette opération démontre que les chasseurs et les pêcheurs sont les seuls utilisateurs de la nature à effectuer des opérations concrètes de terrain de ce style, n'en déplaise aux écologistes des salons parisiens...

Venons-en aux dossiers environnementaux. Natura 2000, Trames Vertes et Bleues, Création d'Aires Protégées sont autant de termes pouvant vous sembler barbares ou très lointains, mais sachez que la plus grande attention est donnée à ces sujets, grâce aux compétences de Monsieur DANVY, à l'investissement personnel de Guy ROBILIN et à l'Association des usagers de Natura 2000 qui œuvrent afin que nos activités rurales liées à la chasse, à l'agriculture, aux étangs, aux forêts soient préservées dans les meilleures conditions.

Je passerai rapidement sur l'aspect sanitaire, non pas parce que ce sujet n'a pas d'intérêt, loin s'en faut, mais tout simplement parce que Madame AUDEVAL, du Laboratoire Vétérinaire Départemental, viendra un peu plus tard exposer les différentes thématiques sanitaires sur lesquelles nous travaillons. Je profite de ce moment pour remercier le Conseil Général de la subvention de 3 000 € qu'il nous a allouée à ce sujet, ainsi que le GDS non pas pour sa subvention mais pour le travail de confiance effectué entre nos structures.

Venons-en aux formations, vous savez que c'est un point sur lequel un gros investissement est porté afin de proposer une gamme de formations variées, tant sur les formations obligatoires (permis, chasse à l'arc, piégeage) que techniques (lecture des bois de cerf, modes de chasse...). Nous disposons aujourd'hui de 16 formations différentes à travers le catalogue.

La formation principale reste bien entendu la formation Permis de chasser, qui subira une évolution dès 2014. Monsieur LAPLACETTE nous en dira un mot tout à l'heure. Sur ce sujet, je tiens à remercier l'ensemble des formateurs, en particulier nos bénévoles, qui s'investissent énormément sur ce dossier afin que les nouveaux chasseurs soient les mieux formés possible.

Après une saison 2011/2012 difficile au niveau du nombre de permis, diminution liée à la hausse passagère du temps timbre « grand gibier », mais indispensable pour reconsolider les

finances du budget dégâts, nous avons pour la campagne 2012/2013 des chiffres nettement meilleurs :

- Augmentation de 1.6 % des validations départementales et de 2.6% des timbres grand gibier
- Nette augmentation de 12.1 % des permis nationaux
- Nette augmentation de 18.9% des validations temporaires

Même si ces chiffres peuvent sembler satisfaisants, nous devons continuer à attirer de nouveaux chasseurs et c'est pour cette raison que votre fédération cible certaines manifestations grand public.

Des simplifications administratives arriveront dès la campagne 2013/2014, puisqu'il sera possible d'éditer des titres de permis temporaires de chez soi. Pour faire simple, une invitation le dimanche matin à 8h dans un département limitrophe, vous allez sur le site de la FD, vous validez votre permis temporaire et vous imprimez de chez vous le justificatif ; à 8h 10 vous êtes dans la voiture !

Comme vous le savez, une étude analytique du temps de travail des collaborateurs de la FDC est régulièrement effectuée, afin de voir les évolutions. Vous noterez que la partie Grand gibier / Dégâts occupe près de 40% du temps des collaborateurs, que le Petit Gibier occupe une place de plus en plus importante dans le temps de travail (+5%). La diminution du temps de Garderie est à pondérer avec l'arrivée de Louis JOUANIN sur la partie morvandelle depuis l'automne dernier.

Vœux de l'ADEVST :

L'ADEVST 58 regroupe les équipages de vénerie sous terre de la Nièvre. Nous sommes actuellement une dizaine d'équipages actifs dont le but est la chasse du renard et du blaireau sous terre afin de limiter la population.

Il y a des gens qui "piochent" occasionnellement de leurs côtés mais il est important d'adhérer à notre association ne serait-ce que pour avoir une remontée exacte des prélèvements et faire le point sur la législation afin de rester toujours dans la légalité. Il ne vous en coûtera que 5€ par an et une assemblée générale.

Nous avons toujours pour projet la mise en place d'un terrier artificiel à la fédé afin que toute personne qui le souhaite puisse y entraîner ses chiens et faire découvrir à des novices notre mode de chasse. Pour cela, nous recherchons une ou plusieurs personnes à proximité qui accueilleraient notre couple de renards.

Pour découvrir le déterrage vous pouvez nous contacter ou participer à la journée inter-équipages.

Je tiens à m'excuser auprès des personnes qui nous font appel pour soit des renards ou blaireaux et à qui nous répondons négativement. Vous comprendrez que la période du déterrage renardeaux reste courte et que la population de blaireaux de plus en plus importante ne nous permet pas de répondre à toutes vos demandes.

En espérant vous rencontrer que vous soyez chasseurs ou non autour d'un terrier.

Vœux de l'ADCAAN :

Nos vœux sont que les différents présidents d'associations aient la possibilité de s'exprimer directement et librement lors de l'AG Fédérale; et non de faire croire à un semblant de démocratie en les faisant lire par le secrétaire de la Fédération.

Nota : concernant le temps trop important que cela pourrait prendre, il est possible de répartir le temps de parole de chaque association sur plusieurs AG.

Association ADCPG, par M. Guy MALTAVERNE

L'association départementale des chasseurs de petit gibier a trois idées à soumettre à notre Fédération départementale, au monde agricole et aux chasseurs. L'association des chasseurs de petits gibiers demande à chaque administrateur fédéral de chasser de sa tête la bête noire qui mange tout, de penser à tous les chasseurs nivernais et de leur envoyer des signes clairs, techniques et attractifs. Aux propriétaires et exploitants des terres agricoles, nous demandons de prendre en compte, nos besoins de biodiversité, de grands espaces, de haies et de bosquets nécessaires à notre passe-temps qu'est la chasse en plaine. Nos chasseurs seront les gardiens de vos récoltes. Renouez le dialogue avec les équipes de chasse opérant en plaine.

Quant à nous, chasseurs nivernais qui vieillissent, nous devrions faire un peu plus d'exercice, comme nous le préconise le médecin. Pour cela, pensons à faire réparer et entretenir nos darnes, reprenons le chemin de la plaine. N'oubliez pas de chasser le renard. Restons les gardiens indispensables de la nature et de son équilibre qu'il faudra parfois rétablir par des actions concrètes. Retrouvons nos manches et, avec nos amis piégeurs, soyons entreprenants. Nous retrouverons alors le plaisir merveilleux de la chasse au petit gibier en plaine.

Fort de ces idées, l'association départementale des chasseurs de petits gibiers émet les vœux suivants. Nous souhaitons que le nouveau CA fédéral mette en œuvre une politique petit gibier plus efficiente dans notre département. Pour nous, deux priorités semblent s'imposer :

- donner davantage de moyens au corps technique fédéral pour des actions de recensements et d'accompagnement auprès des équipes aux sociétés pratiquant la chasse en plaine ;
- donner une aide directe, financière et technique, à tout territoire organisé qui contractualiserait un programme de gestion et de piégeage avec la Fédération.

Je vous remercie de votre attention. Si vous souhaitez nous soutenir, n'oubliez pas de vous rendre sur notre stand. Merci à tous.

Intervention du Président BERGER

Merci Guy. J'ai bien entendu tes vœux. Après chaque élection, un nouveau conseil d'administration est organisé. Dès le mois de juillet, nous travaillerons avec l'association du petit gibier dans ce domaine.

Tu demandes des moyens, mais je tiens à rappeler la contestation de toutes nos fédérations qui trouvent déjà le prix de la chasse trop élevé. La seule solution serait de déplacer des activités au sein de la Fédération et de les mettre au profit du petit gibier. Peut-être pensez-vous que certains collaborateurs de la Fédération bénéficient de temps libre pour s'y consacrer. La Fédération ne fonctionne pas de cette façon ; ses collaborateurs travaillent énormément. Nous pouvons en revanche utiliser les moyens que nous donne l'État, et notamment les contrats d'aide à l'emploi, pour faire du porte-à-porte et convaincre les chasseurs de petit gibier de l'intérêt à se regrouper.

Notre petite fenêtre de tir se situe entre notre politique collective avec les GIC et notre capacité à démarrer des noyaux de GIC avant d'atteindre les cinq ou huit mille hectares que nous réclamons.

Je suis prêt à discuter et à travailler sur un projet qui nous fasse contractualiser, avec plusieurs patrons de chasse voisins, une opération sur les territoires. Il n'y aurait évidemment pas de lâcher d'animaux, car la collectivité des chasseurs ne paiera pas du gibier d'élevage dans ces conditions. Nous devons trouver les moyens d'initialiser de futurs GIC.

Tes vœux appellent donc à ce que nous travaillions ensemble afin de construire et concrétiser tes projets.

Association ADPAN, par M. Arnaud LECOMPTE

Je me présente Arnaud LECOMPTE, président de la nouvelle association départementale des piégeurs agréée de la Nièvre l'ADPAN, qui a vu le jour à l'initiative de notre fédération départementale des chasseurs de la Nièvre lors d'une assemblée constituante le 30 juin 2012 à Chatillon en Bazois et déclarer en préfecture le 2 août après la constitution du bureau.

L'objet de l'association est la régulation des prédateurs, la connaissance de nos espèces départementales, la recherche des équilibres biologiques des espèces prédatrices et déprédatrices, invasives vis à vis des intérêts agricole, aquacole, faunistique, sanitaire et de santé publique.

L'information de ses membres sur la pratique et le droit en vigueur en matière de piégeage sur notre département de ce fait nous travaillons à l'élaboration d'un guide du piégeur en partenariat avec la FDC et d'autre association qui vous sera distribué à partir du 6 juillet et qui d'ailleurs pourra même être distribué d'une façon plus généraliste à nos collectivités.

Nous avons aussi pour but la défense de nos intérêts au niveau de nos différentes administrations ainsi que tous autres interlocuteurs concernés par le but notre association.

Avec nos actions nous souhaitons développer une véritable politique de piégeage en partenariat avec d'autres associations (je pense en l'occurrence au petit gibier avec ADCPG, ainsi qu'à notre fédération qui nous soutient depuis le début)

Nous vous parlons d'une politique de piégeage territoriale départementale, car vous comprendrez bien que si nos amis chasseurs de petit gibier mènent une politique active de terrain pour favoriser son développement et sa réintroduction sur l'ensemble de notre territoire nivernais, leurs efforts peuvent être anéantis par une inaction des chasses environnantes.

C'est pour cela que je vous invite à nous rejoindre pour pérenniser nos différents efforts dans un but commun, le développement du petit gibier, avec votre adhésion nous serons beaucoup plus représentatif et nous pourrons ainsi défendre au mieux nos intérêts auprès de nos différentes instances.

Au nom de l'association nous vous remercions pour votre attention.

Intervention, Pénal ONCFS, François POHU

Je vais vous présenter une partie du bilan d'activité judiciaire réalisé par mon service durant l'année qui s'est écoulée ; nous comptons 175 procès-verbaux, 205 personnes interpellées, 190 contraventions relevées et 27 délits.

Sur les 175 procès-verbaux, 94 sont relatifs à la police de la chasse, 52 concernent la police de la nature et 29 la police de la pêche. Nous notons une diversité important des infractions relevées par la police de la chasse ; de fait, huit thèmes principaux se dégagent : la destruction des animaux nuisibles, des infractions relatives au schéma départemental de gestion cynégétique, les meutes et moyens de chasse, les infractions au permis de chasser, les plans de gestion et plans de chasse, la protection du gibier et enfin le temps et les territoires de chasse.

La plus grande partie des infractions ayant eu lieu lors de la dernière saison cynégétique relevaient du plan de chasse et du plan de gestion ; on relève onze infractions au plan de chasse, treize infractions au plan de gestion et quatre infractions au PMA bécasses.

Dix-huit procès-verbaux concernant le schéma départemental de gestion cynégétique ont été rédigés. Notre service s'est fortement impliqué sur les règles de sécurité de la chasse. Nous avons pu constater un non-respect des mesures de sécurité liées au schéma départemental. Je citerai à titre d'exemple le non-port des dispositifs plus récents par des personnes ayant tiré en direction de routes ou d'habitations, mais également par des personnes étant postées, armes chargées, sur ces routes et en action de chasse.

Quinze procès-verbaux concernent les modes et moyens de chasse. Ils concernaient les déplacements en véhicule, notamment dans les actions de chasse au grand gibier, l'utilisation

de munitions interdites, le transport d'armes non démontées ou non déchargées à l'intérieur des véhicules et la chasse à l'aide d'engins prohibés.

La protection du gibier a été abordée dans quinze procédures. La plupart d'entre elles ont été prises en lien avec des arrêtés préfectoraux et concernent des personnes verbalisées pour avoir chassé lors de jours de non-chasse de grand gibier ou pour avoir fait des recherches de grand gibier à l'aide de sources lumineuses ; on compte également quelques divagations de chiens.

Neuf procès-verbaux relatifs au temps de chasse ont été dressés ; huit portent sur des affaires de chasse en temps prohibés et une infraction est relative à une chasse de nuit avec utilisation d'un véhicule.

Quelques infractions diverses ont également été constatées. Elles concernaient la destruction des animaux nuisibles, le non-port du permis de chasser et quelques chasses sur le terrain d'autrui.

Ces procès-verbaux ont été établis sous différentes formes. Trente-huit procès-verbaux concernant les infractions allant de la première à la quatrième classe, ont été établis par timbre-amende. Vingt et un procès-verbaux d'avertissement avec un rappel à la loi ont été effectués directement sur le terrain grâce à une convention de partenariat signé entre l'ONCFS et le parquet de la Nièvre. Trente-cinq procès-verbaux de constatation ont été rédigés et transmis au procureur de la République. Six demandes du procureur de la République ont été transmises à mon service ; elles concernent des procédures effectuées par d'autres corps de police et sur lesquelles nous devons rendre un avis technique.

Suite à cette présentation d'activité de la police de la chasse, je vais maintenant m'intéresser à une autre activité de police qui concerne la protection de la nature et les élevages de sangliers. Ces questions sont étroitement liées au monde de la chasse.

L'élevage de sangliers est une activité soumise à autorisation. En 1962, cet élevage relevait de règles très souples du fait de la faiblesse de la population des animaux sauvages. L'augmentation des populations s'est traduite par une réglementation de plus en plus contraignante. En 1982, un arrêté ministériel a réservé aux seuls professionnels le droit de détenir des sangliers en vue de leur élevage. En 1994, les établissements d'élevage de sangliers ont été soumis à autorisation administrative, à autorisation d'ouverture et à certificat de capacité. Enfin, en 2009, deux arrêtés ministériels ont encadré cet élevage de façon beaucoup plus stricte. L'un d'entre eux a défini les caractéristiques et les règles générales de fonctionnement des installations, tandis que l'autre a fixé les règles d'identification des sangliers détenus. Un plan national de maîtrise du sanglier a été mis en place du fait de l'augmentation générale des populations, de suspicions départementales de mauvaise tenue d'élevage, de détention clandestine, voire de lâcher illicite. L'établissement s'est donc engagé dans une politique globale de contrôle de ses élevages de sangliers, en concertation avec la DDT et le parquet. L'objectif était de vérifier la mise en conformité de ces élevages suite aux deux arrêtés ministériels de 2009. Sur le terrain, il s'agissait de vérifier la conformité des exploitations au travers de leurs caractéristiques générales comme la surface, l'étanchéité des clôtures ou la présence d'un dispositif de capture permettant une manipulation aisée des animaux. Le respect des règles de fonctionnement se vérifie par le caryotype, qui garantit la pureté génétique des animaux, par le marquage et la tenue d'un registre qui garantissent la traçabilité des animaux une fois leur sortie effectuée, ainsi que par un contrôle sanitaire effectué par des vétérinaires.

Des suites judiciaires et administratives peuvent être enclenchées après ces vérifications.

Des constatations d'infractions ont été soulignées par des procès-verbaux. De même, il est possible de réaliser des mises en demeure de ces élevages afin que ces derniers se mettent en conformité. Les élevages les plus récalcitrants pourront se voir appliquer une fermeture administrative. Enfin, rappelons la possibilité de sanctions judiciaires. Ces infractions sont des

délits passibles de neuf mois d'emprisonnement et de neuf mille € d'amendes. Les contraintes judiciaires sont donc assez fortes.

Sur le terrain, une phase d'information a débuté en 2010 et 2011 avec le concours de l'administration. L'information des éleveurs sur les évolutions réglementaires a été effectuée par la DDP.

Au cours de la saison 2012-2013, des contrôles ont été effectués par l'ONCFS auprès de 18 établissements d'élevages. Quatre établissements ont été considérés conformes, dix ont été verbalisés pour diverses infractions, cinq ont réalisé la mise en conformité. Enfin, neuf établissements ont décidé de procéder à une fermeture aux vues de la complexité actuelle de la réglementation. Ces fermetures ont pu intervenir dès l'information effectuée par l'administration ou après le passage des agents de mon service.

L'activité de contrôle et de surveillance de ces établissements se poursuivra dans les années à venir. Nous avons pour objectif de contrôler les quelques élevages qui ne le sont pas encore aujourd'hui et de maintenir un niveau de surveillance périodique sur les élevages restants. Nous lèverons ainsi toutes suspicions sur les éventuels lâchers clandestins.

Voilà ce que nous pouvions dire sur le bilan d'activité judiciaire réalisé par le service de l'ONCFS dans le département de la Nièvre au cours de la dernière saison cynégétique. Je vous remercie de votre attention.

Intervention du Président BERGER

Les personnes ayant été verbalisées trouveront peut-être que l'exposé de la police de la chasse n'est pas agréable à entendre, mais je vous rappelle que l'objet social de la Fédération est de coopérer à la répression du braconnage. De fait, nos fédérations qui ont vu le jour au début du 20^e siècle avaient pour objectif d'arrêter le braconnage alimentaire qui existait à cette époque. À l'heure actuelle, le braconnage est devenu parfois plus industriel et ronge notre activité. Je le dis en toute clarté. Une partie de nos problématiques financières est due au fait que l'on prélève des animaux sans les baguer. Cela existe dans la Nièvre. Nous savons que des lâchers clandestins ont lieu et que des irrégularités de sécurité sont encore commises. Je pense par exemple aux armes chargées à l'intérieur des véhicules.

Cette présentation était pleine d'enseignements qui doivent guider la politique fédérale. Mme la Sénatrice, vous êtes en présence d'une collectivité de chasseurs qui ne chassent pas uniquement individuellement ; mais plutôt en mode collectif. La police de la chasse est donc indispensable pour faire respecter les règles collectives de prélèvements.

Merci à François POHU de faire ce travail. Il me paraissait assez naturel qu'un exposé nous en soit fait.

Nous allons maintenant écouter Maître BLANCHECOTTE nous décrire la façon dont ces dossiers sont traités à la Fédération. Je vous rappelle en effet que si le parquet est chargé de l'aspect pénal, il appartient à la Fédération, au titre de la collectivité des chasseurs, d'agir dans le domaine civil.

Intervention, Civil, Maître BLANCHECOTTE

Je prononcerai quelques mots pour rappeler le rôle de la Fédération dans l'action civile. Je tiens tout d'abord à revenir sur quelques points complexes sur lesquels les magistrats se trompent parfois eux-mêmes. La Fédération et l'ONCFS sont deux entités bien distinctes. La Fédération ne décide pas d'établir des procès-verbaux et n'est d'ailleurs pas toujours d'accord avec l'ONCFS à ce sujet. Les positions des deux entités peuvent donc parfois être différentes, mais sachez que l'ONCFS est complètement libre ; il exerce sa fonction de police et doit

dresser des procès-verbaux. Il s'agit d'une sorte de gendarme de la chasse. Ces informations sont extrêmement importantes, car chaque infraction constatée est une atteinte à l'objet social de la Fédération. La Fédération a une mission de service public et doit la faire respecter. L'atteinte est préjudiciable et à ce titre, la Fédération peut obtenir réparation.

La procédure pénale est divisée en plusieurs étapes. L'ONCFS constate les infractions et dresse les procès-verbaux qui sont ensuite communiqués à la Fédération de la chasse pour information et transmis au procureur de la République qui est le seul décideur. Trois entités vont donc rechercher les chasseurs contrevenants sur des fondements différents. La Fédération des chasseurs pourra greffer une action civile lorsqu'elle considérera que l'on a porté atteinte à ses intérêts.

Depuis plusieurs années, la Fédération essaye d'obtenir le plus de cohérence possible entre les actions des uns et des autres. Elle a donc toujours cherché à se rapprocher du parquet afin d'être prévenue des poursuites et de donner son avis. En effet, même si la Fédération n'agit pas en tant que décideur, il est évident que son avis peut intéresser le substitut du procureur. Pour les infractions commises sans intention qualifiée, le substitut procédera à des rappels à la loi. Pour cela, il transmettra le dossier à un délégué du procureur de la République qui convoquera le chasseur contrevenant et la Fédération. Pour les infractions qui ne posent aucune difficulté, le substitut pourra prendre des ordonnances pénales. Ce document est envoyé au domicile du chasseur concerné qui peut le contester. L'ordonnance pénale peut aller jusqu'au retrait du permis de chasser ; cela reste néanmoins très rare, car en général, les ordonnances ne portent pas sur les infractions les plus graves. De plus, en ayant recours à cette procédure, le substitut souhaite sûrement éviter les contestations.

Pour les affaires les plus importantes ou les plus discutées, le substitut saisira le tribunal. Nous pourrions quant à nous être amenés à intervenir dans ce cadre. La Fédération se trouve confrontée à une difficulté d'information pour toutes les décisions qui n'amèneront pas le contrevenant devant le tribunal. Le fait qu'un chasseur reçoive une ordonnance pénale et voie sa peine notifiée par lettre recommandée ne signifie pas que la Fédération n'a pas subi de préjudice. Cette dernière peut avoir le souhait de se constituer partie civile, mais n'est malheureusement pas toujours informée des affaires. La Fédération a donc entamé des démarches avec le procureur de la République afin d'être informée des procédures.

La Fédération peut ensuite saisir le tribunal ; cela a été fait, mais en peu d'occasions. Dans la majorité des cas, le tribunal saisi est le tribunal de police, mais les infractions les plus graves peuvent être traitées par le tribunal correctionnel. Le tribunal de police punira au travers d'amendes et pourra également retirer les permis de chasser. De fait, à la suite d'un retrait, la personne concernée sera tenue de repasser son permis, et ce, même si la suspension ne durait que deux mois.

Ces sanctions peuvent donc être difficilement vécues ; cela justifie d'autant plus de respecter ces contraintes.

Dans la procédure pénale, le suivi est aléatoire. Le délai de prescription des infractions de police est d'un an. Si le dossier n'évolue pas au bout d'un an, le contrevenant pourra échapper à toute sanction. Il est d'ailleurs déjà arrivé que le procureur ne puisse que constater la prescription et soit tenu de relaxer le contrevenant. Ces situations sont frustrantes pour la Fédération ; il serait préférable que des sanctions raisonnables soient prises et que des indemnisations soient prononcées.

La Fédération m'a donc demandé d'engager des actions civiles dans ces dossiers ayant souffert de manquements qui ne sont pas de notre ressort. Le contrevenant ne subira pas de peine d'amende ou de retrait, mais pourra être tenu de payer des indemnités. En effet, lorsque l'on porte atteinte à un intérêt défendu par la Fédération, cette dernière peut agir sur le plan pénal et civil. J'ai déjà agi en ce sens sur plusieurs dossiers et je continuerai à le faire, à la demande expresse du bureau de Fédération.

Il serait préférable que les relations entre le procureur de la République et la Fédération soient plus fluides. De fait, cela améliorerait les délais de réponses pénales. Il peut arriver à tout le monde commettre une faute et il est très désagréable de devoir attendre si longtemps avant de connaître les suites données à une affaire nous concernant. Ces situations sont difficiles à gérer pour tous. Je me rappelle que certaines personnes ont été jugées dix mois après les faits alors même qu'elles pensaient qu'aucune suite n'était donnée.

La Fédération a donc la possibilité de se constituer partie civile et peut étayer les poursuites pénales en demandant une indemnisation de plusieurs centaines d'euros. Le montant change en fonction de l'infraction commise et du gibier prélevé.

Les chasseurs indisciplinés sont souvent persona non grata au sein des sociétés de chasses. Il est extrêmement désagréable d'être confronté des personnes qui souhaitent tricher et qui mettent en cause la crédibilité de la société de chasse. Quand les choses se déroulent correctement, ces personnes se font sanctionner devant un tribunal. Néanmoins, sachez qu'il est possible, au sein même des sociétés de chasse, de sanctionner voire d'exclure les chasseurs qui ne respectent pas les règles. J'attire votre attention sur ce point. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de travailler sur le cas d'un chasseur qui ne respectait pas le plan de chasse et qui abattait des animaux dans des conditions inacceptables. Au-delà des poursuites pénales dont il faisait l'objet, ces collègues avaient décidé de l'exclure de sa société de chasse. Dans cette matière, la forme l'emporte sur le fond. Je conseille à ceux qui envisageraient une telle mesure de relire attentivement les statuts de votre société. Ils indiquent obligatoirement le décideur des sanctions, qu'il s'agisse du bureau, de l'assemblée générale de l'association ou d'une autre forme. Pour mettre en place une quelconque sanction, vous avez l'obligation de respecter les droits de la défense. Vous devez notifier à la personne concernée les griefs que vous avez à son encontre et l'entendre. Cette décision doit être prise dans le respect des formes. Le contrevenant doit être convoqué, avec un délai suffisant, devant l'entité qui statuera son cas ; il doit connaître en amont de la réunion, les faits qui lui sont reprochés. Le cas échéant, il pourra faire valoir des arguments de défense. La sanction ne pourra être prise qu'à la suite de cette démarche. Je tiens à insister sur le fait que la forme l'emporte sur le fond. Si vous ne respectez pas cette procédure, la personne concernée pourra saisir le tribunal de grandes instances et vous accuser de ne pas avoir respecté le droit de la défense. Le tribunal de grandes instances ne pourra que constater cela et l'association pourra être condamnée à des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Si vos statuts n'indiquent rien sur les exclusions, vous pouvez demander conseil, mais sachez que vous devez toujours respecter la procédure que je viens de vous indiquer. Vous devez convoquer et permettre à la personne concernée de s'expliquer. La sanction doit être notifiée par lettre recommandée.

La Fédération m'a demandé d'intervenir sur ce point aujourd'hui ; il s'agit d'une action volontaire pour le bien de tous. Même un nombre réduit de personnes au mauvais comportement suffit pour donner une très mauvaise image des chasseurs à un public qui n'a pas la même sensibilité et qui n'est pas toujours réceptif aux bienfaits de la chasse sur notre environnement. Votre action doit donc toujours être exemplaire.

Intervention du Président BERGER

Je crois qu'il est clair que les patrons de chasse ont des responsabilités et des devoirs. J'espère que vous avez bien entendu l'intervention de Maître BLANCHECOTTE.

Avant de laisser la parole à Guy ROBLIN, je vais demander à Mme la Sénatrice d'intervenir. Elle m'a demandé de l'excuser de ne pas pouvoir rester pendant toute la séance pour répondre à une autre obligation.

Intervention de Madame la Sénatrice Anne EMERY-DUMAS

Je voulais vous remercier, ainsi que le vice-président du Conseil général, les directeurs et représentants de l'État, et vous tous ici réunis, de m'avoir invité à votre assemblée générale. Vous avez souligné que vous rencontriez une sénatrice pour la première fois ; peut-être avez-vous eu l'occasion de rencontrer un sénateur. Quoi qu'il en soit, j'espère que cette rencontre ne restera pas unique. Je crois en effet que les sénateurs, en tant que représentants du territoire, doivent savoir écouter les acteurs des territoires que sont notamment les chasseurs et les fédérations de chasse.

Je suis donc très heureuse de profiter de cette occasion pour faire auprès de vous, un bref tour de l'activité législative et gouvernementale sur les sujets qui intéressent au premier chef les chasseurs. Delphine BATHO, la ministre en charge de l'Écologie et donc de la chasse, s'attache depuis son entrée au gouvernement à instaurer un dialogue et des relations franches et directes avec le monde de la chasse et la Fédération Nationale. Cela ne signifie pas que tous les problèmes soient réglés, mais les relations sont restaurées avec l'ensemble des ministres qui interviennent sur des sujets liés à la chasse. Je pense notamment à Stéphane LE FOLL, le ministre de l'Agriculture et à Manuel VALLS, le ministre de l'Intérieur.

Je voulais également vous indiquer que l'Assemblée nationale et le Sénat comptent chacune un groupe chasse. Les présidents de ces groupes participent à une réunion de coordination à Matignon tous les deux mois, pour faire le point sur les dossiers législatifs qui avancent et ceux qui posent problème. Leur premier travail a été de faire accélérer la sortie des textes d'application de la loi chasse et de la loi armes, voté haut la main en février 2012.

Les chasseurs trouvaient, à juste raison, que les discussions sur les décrets et arrêtés d'application avançaient trop lentement. Un coup d'accélérateur vient donc d'être donné, notamment sur les questions liées aux chasses commerciales et à l'indemnisation des dégâts de gibier. Plusieurs mesures de simplification sont mises en œuvre. Il est par exemple prévu d'accorder une semaine supplémentaire d'ouverture générale des dates de chasse dans le nord de la France. De même, les dates de la chasse au pigeon ramier ont été allongées jusqu'au 20 février sur tout le territoire. D'autres mesures concernant la dématérialisation des déclarations et les procédures simplifiées sont en cours, tout comme l'examen du permis de chasser.

Je tiens à souligner la négociation difficile, mais réussie que vous avez engagée avec le monde agricole sur l'indemnisation des dégâts de gibier ; elle s'est traduite par la rédaction d'un projet de décret qui a fait l'objet d'une validation des deux ministres, Stéphane Le FOLL et Delphine BATHO. De la même manière, l'accord entre l'ONF et la FNC sur les schémas départementaux de gestion cynégétique et la gestion des conflits locaux a été accepté en l'état par les deux ministres.

Concernant les nuisibles, la concentration du pouvoir de décision au niveau du ministre n'est peut-être pas la meilleure solution, mais elle répond aux demandes des chasseurs. La ministre a pris un premier arrêté qui n'était pas satisfaisant, mais elle en a déjà annoncé d'autres, qui interviendront au fur et à mesure de l'évolution des données, sans attendre la révision

officielle prévue tous les trois ans. De fait, d'un département à l'autre, les données transmises sont souvent insuffisantes ; il existe donc une marge de progrès dans ce domaine.

Concernant la loi armes, sachez que Manuel VALLS a reçu le comité Guillaume Tell le 12 avril. Les décrets et arrêtés sortiront, comme prévu, le 6 septembre 2013. De l'avis des parties concernées, le texte est équilibré. Il comporte un fort volet répressif contre les délinquants et les trafiquants ainsi qu'un volet clarification qui intègre la modification de la directive européenne et des mesures de simplification pour les chasseurs, les tireurs sportifs et les collectionneurs. Les chasseurs pourront utiliser de nouveaux calibres et les contraintes de transport et de stockage ne seront pas plus importantes que par le passé.

Bien sûr, des négociations doivent se poursuivre sur certains sujets très sensibles. Je pense par exemple à la date de fermeture de la chasse aux migrateurs, aux chasses traditionnelles ou aux débats sur les espèces invasives. Reste également à établir le dialogue avec d'autres ministres, Christiane TAUBIRA sur les peines alternatives et Cécile DUFLOT sur l'égalité des territoires. Le ministre de l'Économie doit également faire partie de ce dialogue dans la mesure où la chasse constitue une activité économique pour nos territoires ruraux.

En 2013-2014, nous entrons dans une phase nouvelle. Le parlement ne programme pas de voter une nouvelle loi chasse ou arme. En revanche, plusieurs projets de loi vous concerneront plus ou moins directement. Il s'agit notamment du projet de loi sur la biodiversité, sur l'agriculture d'avenir ou encore du projet de loi sur la décentralisation.

Deux grands chantiers retiendront votre attention. L'Agence nationale pour la biodiversité, autrefois appelée Agence pour la nature, devra redéfinir son périmètre, ses missions et ses moyens humains et financiers. Ces sujets influenceront le devenir de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que le maintien de ses moyens de fonctionnement et de ses financements spécifiques. La ministre de l'Écologie et le premier ministre se sont engagés dans ce sens. Pour autant, cela ne devrait pas empêcher l'ONCFS de s'ouvrir aux collectivités territoriales, comme vous en avez fait la demande.

La gouvernance nature et ses nouvelles instances, avec le rôle des chasseurs et des pêcheurs dans la politique de maintien de la biodiversité, seront également débattues. La ministre a indiqué à cet égard que les chasseurs ne sont ni des ONG de protection de la nature ni de simples utilisateurs de la nature, mais des gestionnaires des espaces et des espèces en charge du développement de l'activité chasse dans les territoires ruraux. Ce rôle doit donc se traduire par un statut précis et une forme de représentation sans ambiguïté dans toutes les instances dans lesquelles les chasseurs et les pêcheurs doivent être intégrés.

Nous devons également ouvrir le débat de l'équilibre à retrouver dans la représentation entre les ONG de protection de la nature et les organisations des chasseurs et des pêcheurs. Aujourd'hui, la ministre a clairement annoncé que les chasseurs siègeraient au sein du Conseil national de la transition écologique et qu'ils seraient également présents au sein de toutes les instances qui concernent la gouvernance nature.

Je souhaitais vous donner ces quelques éléments d'information et entendre vos préoccupations à l'occasion de cette assemblée générale. Je suis à votre disposition pour relayer un certain nombre de vos positions dans le cadre des débats parlementaires qui s'ouvriront sur les sujets que je viens d'évoquer. Je vous remercie.

Intervention du Président BERGER

Tout ce que vient de dire Mme Emery-Dumas est vrai. Les politiques peuvent parfois avoir une perception de la chasse en décalage avec la réalité, mais je dois reconnaître que vous avez une vue parfaite du sujet. Vous savez ce qui différencie le niveau national et départemental et vous connaissez les enjeux qui nous attendent. Vous avez parlé de la gouvernance. Ces sujets, davantage liés à l'exécutif, n'intéressent en général pas en premier lieu les parlementaires. Je suis donc satisfait de voir que ce sujet vous préoccupe. Vous m'avez demandé de vous tenir informé par courrier de l'évolution de ce conflit ; je ne manquerai pas de le faire. Vous serez, je l'espère, attentive au schéma régional de cohérence environnemental qui interviendra dans les mois à venir.

Merci à vous de nous avoir accompagnés pendant presque deux heures. Votre regard sur la chasse a peut-être déjà évolué.

Il est possible que cette assemblée générale vous ait permis de remarquer la complexité et la nécessaire coordination entre l'État et les chasseurs. Nous vous serions reconnaissants de vous faire notre porte-parole au plus haut niveau le moment venu.

La fondation, par M. Guy ROBLIN

Vous le savez bien, la chasse possède parfois des dossiers qui peuvent fâcher et il y a un an, à cette même tribune, je vous parlais de NATURA 2000. Vaste sujet sur lequel nous restons toujours très vigilants, mais je vous rassure, dans ce domaine nous avons d'excellentes relations avec tout le monde, que ce soit du reste avec la DDT, les présidents de comités de pilotage ou les animateurs locaux ; nous sommes non seulement entendus mais également écoutés et reconnus.

En ce moment, j'en suis certain, vous vous dites il est encore là, et vous vous demandez bien avec quoi je vais bien pouvoir encore nous agacer ! Rassurez-vous, aujourd'hui, je vais vous parler d'une arme, et une arme, ce n'est quand même pas quelque chose d'étranger à des chasseurs ! Et en plus c'est une arme redoutable, c'est une arme redoutable car elle nous permet d'intervenir dans un environnement écologique, là où nos farouches opposants aimeraient bien le faire à notre place : cette arme, certes, elle n'a pas de calibre, mais elle a bien entendu un nom, c'est la Fondation pour la Protection des Habitats de la Nature et de la Faune Sauvage.

C'est quoi ce truc-là ? C'est, comme son nom l'indique, une fondation, elle a été créée en 1981 par le Président Jacques HAMELIN. Reconnue d'utilité publique en 1983, elle est agréée au titre de la protection de la nature. Elle a pour objet l'acquisition et la gestion d'espaces naturels remarquables et menacés, sans grand intérêt économique pour l'agriculture ou la forêt. Son but est de réhabiliter et valoriser ces espaces de manière écologique, au mieux des intérêts de la faune sauvage, à la place de nos opposants, et surtout sans leur intervention. Vous savez bien que depuis longtemps, les chasseurs ont appris à gérer cette faune sauvage et n'ont dans ce domaine, aucune leçon à ne recevoir, de personne.

Il faut également noter que ce patrimoine foncier peut être laissé, sous convention, à la disposition du monde agricole pour son exploitation.

Cette fondation, dont le président est actuellement Alain BIDAULT, qui est également président de la fédération des chasseurs de Maine et Loire, est alimentée, comme toutes les fondations par des cotisations volontaires, et elles émanent uniquement des fédérations de chasseurs qui souhaitent y adhérer, c'est le cas pour ce qui nous concerne et nous reversons 35 centimes d'euro par chasseur à cette fondation.

Aujourd'hui elle est propriétaire de 5500 hectares répartis dans 59 départements. Ce patrimoine foncier, la fondation le met à la disposition des fédérations départementales des chasseurs pour la gestion et l'entretien.

C'est le cas dans la Nièvre pour l'Etang de Marvy que vous connaissez tous. Ce n'est pas comme on le dit souvent l'Etang de la Fédé, acheté par la fédé, mais celui de la Fondation, acheté par la fondation en 2001 et mis à la disposition de la Fédé pour le valoriser. Il est donc bien évidemment la propriété des chasseurs, mais de tous les chasseurs de France !

Le but de l'acquisition de cet étang était de mettre en valeur une zone humide sous statut de réserve, personne n'y chasse et il est pêché annuellement en fin d'année aux alentours de novembre-décembre, avec l'aide du Lycée Professionnel Agricole de CHATEAU-CHINON.

Le produit de cette pêche nous permet d'entretenir l'étang sans que cela ne coûte un centime aux chasseurs : l'étang s'autofinance.

Sur ce site ont été effectués des travaux d'aménagement pour l'accueil des oiseaux, un poste d'observation a été construit pour permettre au public de les observer et un parcours pédagogique a été mis en place dans le but de valoriser ce patrimoine.

Dans ce domaine, je voudrais exprimer les plus vifs remerciements de la fédération des chasseurs de la Nièvre au conseil régional de Bourgogne. Les subventions qu'il nous attribue nous ont permis de financer la totalité de ces travaux d'aménagement.

Site classé en zone Natura 2000, il est envisagé de réhabiliter la roselière qui se trouve être une des plus importantes de Bourgogne. Cette roselière joue un rôle indispensable en ce qui concerne la purification de l'eau, mais elle est aussi particulièrement utile pour la faune sauvage qui y trouve refuge et nourriture. Cette réhabilitation sera entièrement financée par un contrat que nous mettons actuellement en place avec le concours de l'animateur local.

L'étang de MARVY est inscrit à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique pour la diversité des habitats, ainsi que pour les oiseaux hivernants ou nicheurs. Il est également classé à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de la Nièvre, et au plan des espaces sites et itinéraires de notre département.

Récemment, nous avons reconnu, autour de l'Etang de MARVY un itinéraire de randonnée à vocation pédagogique pour les familles. Il a été agréé par un éditeur et figurera dans un ouvrage qui sera, en principe dans le dernier trimestre de 2013, en vente dans toutes les librairies. Vous pourrez du reste en trouver quelques exemplaires également en vente à la Fédé de la Nièvre.

Quels sont maintenant les projets de 2013 pour la fondation : bien évidemment c'est de poursuivre la politique de réhabilitation et de conservation des milieux et dans cette politique deux dossiers sont actuellement à l'étude :

- Un premier avec la fédération des Pyrénées Atlantiques, il concerne l'acquisition d'une parcelle de 23 hectares située aux portes d'Orthez.
- Un second dossier, avec la fédération du Nord, il a pour projet d'achat de 7,5 hectares de bois et de landes.

Je vais maintenant terminer en vous disant que, bien entendu, il n'y a pas que lui qui travaille à la fédé, mais ce dossier là également, a été confié à Mathieu DANVY. Merci Mathieu pour ta collaboration et ton aide toujours aussi agréables et précieuses pour moi, tout comme je vous remercie, Mesdames Messieurs, très chaleureusement pour votre patience et votre attention.

Rapport petit gibier, par M. Jean-Paul HERAULT

Si certains d'entre vous pensaient encore que seul le grand gibier était chassé dans le département de la Nièvre, ils se trompent, puisqu'en effet, plus de 130 000 prélèvements de petit gibier, de migrateurs et de nuisibles ont été effectués la saison dernière, le pigeon ramier restant l'espèce la plus prélevée dans le département de la Nièvre.

En appui de cette activité de chasse au petit gibier, la politique de la fédération est actuellement liée à la gestion collective des espèces et à la régulation des nuisibles sur des surfaces suffisantes, à travers un outil appelé Groupement d'Intérêt Cynégétique.

Un 8^{ème} GIC a vu le jour en 2012 : le GIC de la Maloise sur les communes de Bitry et Saint-Vérain, qui vient se greffer à 2 autres GIC existants et qui permet ainsi de dupliquer les efforts de gestion et de régulation des uns et des autres. Je tiens ici à féliciter les présidents des GIC pour leur implication, leur travail et l'abnégation nécessaire à certains moments pour ne pas céder au découragement.

Les résultats sont dans l'ensemble très encourageants. Le GIC Bourgogne Nivernaise, et en particulier sur la commune de Pougny, a obtenu, malgré une reproduction catastrophique à l'été 2012, des résultats lors de ces comptages assez remarquables, avec 15.9 couples de perdrix aux 100 hectares et 13.5 lièvres aux 100 hectares.

Un autre exemple de la réussite est le GIC du Bazois, le plus ancien GIC nivernais avec le GIC Corbigeois, où, après les derniers lâchers de repeuplement de 2007, le nombre de coqs chanteurs a été estimé cette année à 220, un résultat remarquable pour une population aujourd'hui pleinement naturelle!

Après avoir décalé l'année dernière l'ouverture du lièvre d'une quinzaine de jours, mesure qui a fait grogner certains d'entre vous, et considérant qu'on ne gérait pas une espèce par des dates mais par des niveaux de prélèvement, nous avons proposé à Madame la Préfète de caler l'ouverture du lièvre sur l'ouverture du faisán et de la perdrix. L'ensemble des espèces Petit gibier ouvriront donc le 15 septembre 2013. Et afin de se faciliter le souvenir de la date de fermeture du lièvre, nous avons décidé qu'elle s'arrêterait pour cette année et les prochaines, le dernier jour du mois de novembre, à savoir le 30. Nous espérons que ces mesures vous inciteront avant de gagner les bois d'aller faire un tour en plaine et vous de faire plaisir, et bien évidemment toujours dans le principe d'une chasse raisonnée.

Concernant la bécasse, le Prélèvement Maximal Autorisé restera pour la saison prochaine de 30 oiseaux maxi par chasseur, avec un maximum de 3 par jour et 5 par semaine. La seule nouveauté qui sera apporté au carnet de prélèvement sera l'inscription sur le carnet du département de prélèvement. Nous insistons sur la nécessité de retourner les carnets, même si cela n'est pas obligatoire, afin de détenir le maximum de données indispensable à la justification face à nos opposants.

Une illustration de l'intérêt du retour des carnets. Parmi les personnes qui ont prélevé au moins une bécasse, on s'aperçoit que seulement 15 à 25% des chasseurs prélèvent plus de 6 bécasses dans la saison. La chasse à la bécasse dans la Nièvre, même si elle est de plus en plus pratiquée, n'est pas affaire que de spécialistes.

Avant de laisser la parole, je vais vous présenter les vœux de l'Association Départementale des Bécassiers :

1/ Que les carnets PMA comportent une case spécifique pour noter le département du prélèvement.

Que notre FDC insiste et nous assiste auprès de la FNC pour un retour obligatoire des carnets (vœux déjà formulés au National FNC par Bécassiers de France)

2/ Que les patrons de chasse nivernais qui louent des territoires à des chasseurs extérieurs leur demandent de tenir à jour un tableau des prélèvements journalier (comme pour le grand gibier) et de remettre impérativement le compte rendu annuel des prélèvements au patron de chasse qui le fera suivre à la FDC 58 ou à nous, ADB Nièvre.

3/ Chers patrons de chasses, vos bécassiers nivernais sont toujours à la recherche de territoires, comme nos amis bécassiers extérieurs, ils sont prêts à vous payer le juste prix de cette location, alors..... Soyez sympa et....merci de penser à eux svp !

Rapport grand gibier / Dégâts / SDGC, par M. Rémy GONTHIER

Venons-en au grand gibier. Les prélèvements de sangliers ont atteint la saison dernière 3664 sangliers, un tableau dans la lignée des 10 dernières années. Pour la campagne 2013/2014, et dans l'attente des 3 sessions d'attribution corrective et hormis les CTL 8, 18 et 20 bénéficiant d'un système de bracelets à disposition au siège de la FDC, 4610 bracelets seront dans un premier temps attribués.

Les problèmes de surpopulation de sangliers rencontrés dans certains départements et de dégâts considérables ont provoqué, avec la mise en place de la nouvelle réglementation des nuisibles de 2012, la possibilité donnée aux gardes particuliers de détruire les sangliers, en dehors du cadre légal d'exécution du plan de gestion. Nous avons en 2012 demandé à ce que le sanglier ne soit pas classé nuisible sur l'ensemble du département mais seulement là où il posait problème. En raison en particulier des élections de Chambre d'Agriculture, l'Administration ne nous avait pas suivi. Nous avons cette année remis le couvert et proposé que le sanglier soit classé nuisible uniquement sur les CTL du groupe D, à forte contribution territoriale dégâts, à savoir les CTL 4, 6, 18 et 20, et que le sanglier ne soit pas nuisible sur le reste du département. Sur ces CTL 4, 6, 18 et 20, où le souhait est de diminuer la note de dégâts, il a été proposé que des battues au mois de mars soient autorisées sur autorisation préfectorale individuelle en plus du droit donné aux gardes particuliers. Notre position a reçu un vote largement majoritaire en CDCFS, avec le soutien du monde agricole, et nous espérons aujourd'hui que Madame la Préfète nous écoutera et écoutera sa commission consultative, car il est pour nous inadmissible qu'un sanglier puisse être détruit en dehors du cadre d'exécution du plan de gestion, dans un secteur où il ne pose pas de problème important.

Les prélèvements de sangliers sont toujours aussi hétérogènes dans le département, mais bien en-deçà des recommandations du plan national de maîtrise des populations de sangliers. C'est le CTL 8 qui dispose pour cette saison de la densité de prélèvements la plus importante, mais contrairement à ce que l'on pourrait penser, pas à cause de la proximité de la réserve naturelle du val de Loire. La commune de Marzy a connu une explosion de ses prélèvements de sangliers (de 4 à 57), à cause de l'arrêt de l'agraine dans le département du Cher et de l'arrivée de sangliers de Cuffy vers Marzy.

Le chevreuil se porte très bien dans l'ensemble dans le département de la Nièvre. Les attributions vont atteindre dans un premier temps 8090 chevreuils, dans l'attente de la commission de recours où seront étudiées les demandes arrivées tardivement : une attribution globale d'environ 8200 chevreuils est attendue pour la campagne 2013/2014, soit près de 6%

d'augmentation. Nous attirons une fois de plus votre attention sur la nécessité de respecter la règle de prélèvements des 3 tiers : 1/3 de brocards, 1/3 de chevillards et 1/3 de chevrettes. Encore trop de brocards sont prélevés et pas assez de chevillards et de chevrettes !

Les grands cervidés représentent, en particulier sur le secteur des Bertranges, un sujet d'actualité, surveillé de près, lié d'une part à l'augmentation des populations confirmée par les comptages aux phares et la diminution des vieux cerfs coiffés. Les attributions atteindront pour la prochaine campagne près de 1 000 bracelets sur l'ensemble du département.

Le secteur de Moulins Engilbert verra une stabilité globale des attributions (hormis sur les secteurs d'Isenay et de Tintury) et une diminution du volume de cerfs coiffés CEMA2. Le secteur du Plateau Nivernais verra une augmentation des attributions de biches et faons afin de stopper l'accroissement des populations. Le secteur des Bertranges verra une augmentation considérable des biches et faons et une non attribution de CEMA2. Afin de faciliter le prélèvement des faons en début de saison, nous avons décidé d'avancer l'ouverture de la biche au 15 octobre, au lieu du 1^{er} novembre.

Je vous disais que le secteur des Bertranges était sous surveillance, en particulier en matière de dégâts agricoles. Il est indispensable que la facture diminue, et pour cela il faut que chacun y mette du sien : chasseurs, agriculteurs et ONF.

Les volumes de dégâts sont aujourd'hui maîtrisés, reste le facteur prix agricole que nous subissons et qui impacte significativement l'enveloppe globale des dégâts de gibier. En transformant les volumes d'indemnisation, hors prairies, en tonnage d'équivalent blé, vous pouvez remarquer, en comparant l'évolution des courbes, que les volumes sont maîtrisés mais que la lourdeur de la facture DEGATS est uniquement liée aux tarifs.

Les dégâts sur prairies sont cette année maîtrisés avec 320 dossiers ouverts. Ces dossiers respecteront l'enveloppe budgétaire prévue à l'indemnisation des dégâts sur prairies.

Les réserves budgétaires du compte dégâts de gibier, reconstituées durant la campagne 2011/2012 à hauteur de 614 354 €, ne seront pas entamées à la fin de la campagne 2012/2013 et pourront même s'accroître quelque peu, mais il est encore trop tôt pour vous annoncer un chiffre proche du définitif.

Pour conclure mon intervention et après vous avoir présenté lors de l'Assemblée Générale 2012 les grandes lignes du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, je vous informe que nous avons demandé à Madame la Préfète un avenant au Schéma afin de caler au mieux aux besoins de la vie cynégétique nivernaise :

- Mutualisation des territoires possible uniquement sur les morceaux contigus
- Mutualisation des bracelets ou mutualisation des bracelets et des territoires, laissée au choix des signataires de la déclaration
- Mutualisation des plans de chasse grands cervidés avec comme unité géographique le CTL Cerfs, et non pas de le CTL chevreuil/sanglier
- Exposition des trophées de brocards prélevés sur l'ensemble de la saison sur la base du volontariat
- Incitation au retour du carnet de prélèvements bécasses à la FDC en fin de saison
- Diminution importante de populations envisagées sur les sangliers et les blaireaux en cas de tuberculose bovine sur un secteur
- Eviction d'un membre de CTL en cas de condamnation de contravention de 4^{ème} catégorie relative au plan de gestion sangliers

Espérant avoir été à la fois complet et rapide, je vous remercie de votre attention.

Intervention forestier privée, par M. François DE TOYTOT

Merci M. le Président d'avoir bien voulu nous donner la parole. Je vais de nouveau excuser M. de BOURGOING, retenu par d'autres instances aujourd'hui et qui regrette de ne pas pouvoir être présent parmi vous.

Je commencerai par faire un rappel. La surface boisée dans la Nièvre représente environ 30 % du territoire, soit 225 000 hectares, dont 170 000 hectares de forêts privées. Ces forêts appartiennent à 26 000 propriétaires et 18 000 sont inférieures à quatre hectares. Cela explique un certain morcellement dans les plans de chasse et la course à ces petites parcelles.

Nous essayons d'être présents dans le plus d'instances et de commissions possibles. Le travail ne se fait pas seul et nous avons besoin de bénévoles pour nous aider dans cette mission. Le syndicat des forestiers totalise 47 000 hectares de forêt et compte environ 600 adhérents.

Derrière chaque parcelle, on trouve un propriétaire à qui appartiennent les fruits et le gibier. Le gibier passe facilement les frontières. Les propriétaires sont également responsables des accidents qui pourraient avoir lieu sur leurs terrains. Les chemins sont en général qu'il convient de ménager. Le coût de l'entretien n'est pas négligeable et je vous demande d'y porter attention, tant sur l'accès que sur la vitesse des véhicules qui empruntent ces routes. Les points marquants de la dernière saison de chasse ont été la réactualisation du SDGC ainsi que le toilettage des CTL qui ont nécessité l'intervention de 47 personnes, trois pour les CTL cerfs et 44 pour les CTL sangliers et chevreuils. Je remercie d'ailleurs les personnes qui se sont portées volontaires. Je remercie par la même occasion l'administration d'avoir bien voulu nous octroyer deux postes à la CDCFS, un pour le syndicat et un pour le CRPF. Les fonctions de l'un et l'autre sont légèrement différentes, le CRPF s'occupe de sylviculture et de réglementation et les syndicats travaillent à la défense des propriétaires. Ce rôle n'est pas aisé, car certains propriétaires sont de fervents chasseurs tandis que d'autres sont de fervents sylviculteurs.

Nous avons constaté une augmentation générale des populations de gibiers. Des mesures ont été prises concernant le chevreuil ; le plan a été porté à 10 000 prélèvements maximum, ce qui représente une augmentation non négligeable par rapport à l'année précédente. M. Gonthier vient de vous citer le chiffre exact. Nous pensons que ce chiffre devrait permettre de surmonter les dégâts constatés en augmentation.

Le sanglier n'est pas vraiment un problème pour les forestiers, mais il l'est davantage pour les agriculteurs. Le cerf est en revanche au cœur d'un problème crucial pour nous. Une augmentation de population et de territoire non négligeable ces dernières années est à noter. Nous avons gagné toutes les parties nord des massifs. Désormais, une zone bleue remonte presque jusque dans l'Yonne et à Château-Chinon. Bien entendu, il reste une zone blanche entre les zones bleue et rouge, où les cerfs sont interdits. Nous ne souhaitons pas voir de trop nombreux coiffés dans cette zone, car la présence d'un seul élément pourrait abimer et détruire de nombreux arbres.

Plusieurs échanges menés avec la Fédération ont eu des résultats relativement positifs. Le nombre de tirs de biche a été augmenté de façon non négligeable pour un prix très abordable. Il revient donc aux chasseurs de vérifier que cette décision est respectée.

La revue Forêt-entreprise va diffuser son numéro 210 au début du mois de mai ; ce numéro traitera de l'équilibre sylvo-cynégétique.

D'autre part, je tiens à souligner que nous ne sommes pas très favorables aux battues administratives. Elles ne doivent être employées que par nécessité. En effet, des propriétaires sont présents sur les lieux ou sont représentés par des chasseurs. Or, nous attribuons le droit

de réguler le gibier aux chasseurs. Nous demandons également aux personnes que nous avons nommées dans les CTL d'essayer de participer aux comptages réalisés dans les différentes circonscriptions afin de chiffrer au mieux les populations existantes.

En conclusion, j'ajouterais que le problème des équilibres agro-sylvo-cynégétiques n'est pas aisé à résoudre. Le travail de tous sera nécessaire pour parvenir au succès. Les forestiers souhaitent travailler en bonne entente et en bonne intelligence avec tous les interlocuteurs à tous les niveaux. Les CTL vont certainement jouer un rôle capital dans cette chaîne. La chasse doit avant tout rester une activité sportive, ce qui implique de limiter l'usage de 4x4 et des quads. Il s'agit d'une bonne activité, d'une bonne vitalité et d'une bonne structure du monde rural.

Intervention du Président BERGER

Je tiens à préciser que notre relation avec les forestiers privés est presque quotidienne. Nous nous retrouvons officiellement en CDCFS régulièrement, mais nous nous sommes surtout beaucoup réunis dans le cadre de la négociation du schéma départemental de gestion cynégétique. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous sommes en relation permanente avec l'Office.

Intervention ONF, par M. Daniel KERMORGANT

M. Gonthier, vous avez eu raison de souligner dans votre présentation la particularité des massifs mis sous surveillance et les différentes tensions qui peuvent exister actuellement entre les différents partenaires. Je tenais à préciser l'objectif de l'ONF dans le cadre des gestions durables des forêts domaniales et communales. Nous souhaitons que chaque forêt puisse accueillir une faune sauvage la plus variée possible, en bonne santé et adaptée aux potentialités d'accueil de la forêt. Cette faune doit être en équilibre, avec la forêt qui elle-même doit pouvoir se régénérer naturellement. Pour atteindre cet objectif, le premier élément – et sans doute le plus important – est le plan de chasse. Ce dernier doit être adapté et faire en sorte que les populations de grands cervidés soient quantitativement compatibles avec la gestion durable des forêts qui nous est confiée. Comme cela a été souligné dans le rapport technique présenté tout à l'heure, le niveau de plan de chasse est l'affaire de tous, des chasseurs, de la Fédération qui vous représente, des forestiers, mais également des agriculteurs. En effet, les dégâts sur le monde agricole et les cultures riveraines des forêts engendrent des tensions tout à fait compréhensibles.

Actuellement, nous cherchons tous à définir le niveau du plan de chasse. Pour les agriculteurs affectés par les dégâts, le plan doit prévoir une augmentation des prélèvements et une protection des cultures, notamment par la mise en place de clôture. La difficulté principale consiste à mettre en place un plan de chasse adaptée au renouvellement naturel des forêts. La Fédération s'inquiète quant à elle du niveau des dégâts sur les cultures et des frais que cela implique. Les chasseurs s'inquiètent qu'un plan de chasse trop élevé puisse conduire à un manque d'animaux dans le futur. Cette inquiétude concerne tout particulièrement les grands cervidés, mais aussi le fait de voir une diminution du nombre de coiffés dans un massif aussi emblématique que celui de la forêt domaniale des Bertranges.

Cette somme d'inquiétudes crée des tensions, mais je tiens à souligner que le nombre de rencontres entre le monde forestier et celui de la chasse n'a jamais été aussi important. Je suis persuadé que ce dialogue sera source d'entente lorsque nous aboutirons à une gestion des grands cervidés acceptés par tous. Je crois aussi que la problématique de demain sera la

gestion du cerf sur un territoire beaucoup plus étendu que celui de la seule forêt domaniale des Bertranges. Nous serons sans doute amenés à réfléchir à cette gestion sur un territoire beaucoup plus étendu, ce qui risque d'être plus difficile.

Je tiens néanmoins à souligner les très bonnes relations que nous entretenons avec le monde de la chasse et avec la Fédération. Lors de la saison passée, la chasse s'est très bien déroulée sur le domaine public, notamment concernant la sécurité. Les populations de chevreuils se portent très bien ; les prélèvements de sangliers sont relativement modérés, mais les populations restent en bonne santé.

En tant que gestionnaires des forêts, nous sommes concernés par les difficultés dues à l'utilisation des chiens courants, notamment sur les petits territoires. J'ai été amené à régler un certain nombre de problèmes de territoire entre des chiens lâchés sur des petits territoires. Cette problématique se traduit par des relations un peu tendues entre les équipes de chasse et un aspect sécuritaire que nous ne pouvons pas négliger. Les équipes de chasse peuvent en effet être très proches les unes des autres et il est très important d'éviter tout incident.

Intervention du Président BERGER

Nous allons poursuivre avec le rapport de Mme AUDEVAL concernant les aspects sanitaires. Je voudrais préciser que les populations, en particulier de grand cervidé, atteignent un niveau de capacité maximale d'accueil. Plus nous nous approcherons de ces capacités maximales, plus cela commencera à « frotter ». Il est évident qu'un plan de chasse de 500 cerfs dans la Nièvre est plus simple à gérer qu'un plan de chasse de 1 000 cerfs. De même pour le chevreuil, vis-à-vis des forestiers. Une fois de plus, avec la mise en place des CTL, votre Fédération est convaincue que le problème de l'équilibre doit être traité à ce niveau.

Merci de votre intervention. Les relations entre nos deux maisons sont de bon aloi et il est vraiment nécessaire que cette situation se poursuive. Dans le Nord de la France, certaines fédérations sont en guerre avec l'ONF et cette situation est catastrophique. L'État finit par reprendre la main au travers du préfet. Je pense que ces guerres sont destructrices.

M. KERMORGANT, je sais que vous allez prochainement quitter la direction de l'ONF. J'aurai personnellement le grand regret de vous voir partir, car j'ai avec vous des relations privilégiées.

Concernant le sanitaire, je me contenterai de vous dire que l'administration et les autorités gouvernementales considèrent que les chasseurs ont une capacité de surveillance des territoires bien supérieure à celles d'autres catégories. Les ramasseurs de champignons ne sont toujours pas en mesure de renseigner la société de l'état sanitaire des populations. Les chasseurs sont les mieux placés pour effectuer cette veille sanitaire, mais nous ne pouvons pas agir sans l'accord et un partenariat avec le laboratoire départemental vétérinaire. Je souligne que nous avons signé une convention entre le Conseil Général, la Fédération et le laboratoire départemental.

Mme AUDEVAL nous voit depuis plusieurs années comme fournisseur et demandeur d'une technique sanitaire et scientifique. Je vais lui laisser le micro afin qu'elle nous parle de notre activité et qu'elle partage ses conclusions avec nous. Merci.

Rapport sanitaire, par Mme Chantal AUDEVAL

Je tenais à remercier tout particulièrement M. Étienne BERGER de m'avoir invitée pour présenter l'action sanitaire que nous avons mise en place entre le Conseil Général et la Fédération des chasseurs.

Vous avez tous entendu parler de la fièvre catarrhale ovine, du virus de cheval de Schmallerberg, de l'influenza aviaire ou encore de la tuberculose. La surveillance de la faune

sauvage est en train de devenir un enjeu majeur dans notre pays afin de maîtriser le sanitaire des animaux comme la santé publique. Les chasseurs jouent un rôle important de sentinelle de population animale. Vous êtes en effet en première ligne, au contact des animaux de la faune sauvage. Les départements, par le biais des Conseils Généraux, participent à la veille sanitaire. Ce point est inscrit et prévu par la loi. Nos deux structures partagent un intérêt commun qui s'est traduit par la signature d'une convention.

Je vais maintenant vous présenter les réseaux d'épidémiologie auxquels vous participez ainsi que quelques actions mises en place dans la Nièvre.

J'évoquerai dans un premier temps le réseau SAGIR, qui a pour objectif de surveiller les maladies de la faune sauvage pour agir. Ce réseau de surveillance a été mis en place en 1955 et a été formalisé en 1986. Il a été monté par et pour le monde cynégétique. Il répond aux enjeux de santé publique dans la mesure où la faune sauvage est considérée comme étant la sentinelle privilégiée de l'épidémiologie, à la fois en terme de précocité et car cette faune sauvage n'est pas manipulée.

L'objectif de SAGIR était de détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles, de surveiller les effets aigus de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et de caractériser dans le temps et l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages. Il s'agit d'un enjeu pour la santé des populations, tant animales qu'humaines. En ayant une meilleure connaissance des agents pathogènes transmissibles à l'homme et partagés par la faune sauvage et domestique.

Le fonctionnement de SAGIR repose sur un réseau d'observations de terrain fournies par les chasseurs, les techniciens de la Fédération et les agents de l'ONCFS. Tout animal sauvage trouvé mort ou malade est apporté au laboratoire départemental. Nous établissons un diagnostic étiologique grâce à l'autopsie, la bactériologie, la parasitologie et parfois même grâce à des investigations toxicologiques. L'ensemble des résultats de ces observations est intégré dans une base de données nationale du réseau SAGIR.

Vous pouvez voir sur cet écran le nombre d'autopsies, de recherches bactériologiques et parasitologiques que nous avons réalisées dans la Nièvre. Pendant plusieurs années, nous avons analysé huit ou neuf animaux, principalement des chevreuils. En 2013, la Fédération nous a déjà amené deux animaux.

Une convention entre l'association des laboratoires départementaux et l'ONCFS est prévue et reposera sur deux axes. Le premier est la démarche diagnostic. Nous souhaitons harmoniser les techniques afin que tous les laboratoires départementaux réalisent le même type d'analyses et produisent les mêmes rapports d'analyse et type de données. De même, nous prévoyons des axes de formation pour les vétérinaires et les techniciens. Le second axe de travail de la convention est la dématérialisation des transmissions de résultats. Il s'agit de limiter le nombre de saisies, lourdes et fastidieuses. Je crois que la base actuelle doit avoir un retard d'un an ou deux de saisi des fichiers. Cela peut donc entraîner une perte de réactivité. Nous voulons également établir un consensus sur les termes employés.

La plateforme d'épidémiologie est très récente. Elle a été mise en place en 2011 ; elle comptait au départ six membres titulaires : le ministère de l'Agriculture, l'Anses en tant que laboratoire de référence, les vétérinaires, GDS France, Coop de France et l'ADILVA, les laboratoires départementaux. Depuis 2012, deux membres associés ont rejoint la plateforme, l'ONCFS et la Fédération Nationale des Chasseurs. Ces deux membres ont été intégrés à la plateforme pour deux thématiques particulières, Sylbatub, qui est lié la tuberculose dans la faune sauvage et la thématique « faune sauvage » qui vise à organiser et développer les méthodes et outils pour améliorer la surveillance sanitaire de la faune sauvage. Sylvatub est le

réseau de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage. Il a été mis en place à l'automne 2011. Les départements ont été classés selon trois niveaux de risque ; en fonction du niveau de risque, nous réalisons un certain nombre d'analyses et de prélèvements.

Lors de la saison 2011-2012, la Nièvre était en niveau deux et est passée en niveau un de surveillance lors de la saison 2012-2013. J'attire votre attention sur le fait que deux départements proches sont classés en niveau trois. La Côte d'Or connaît par exemple de nombreux cas de tuberculose, chez les bovins comme dans la faune sauvage.

Je vais poursuivre en détaillant la mise en place d'une action dans la Nièvre, l'échantillothèque, que certains appellent sérothèque. Nous savons tous que la faune sauvage est souvent accusée d'être responsable des maux des animaux domestiques. Avec cette procédure, nous essayerons de déterminer le rôle de la faune sauvage dans les problèmes sanitaires touchant les élevages domestiques et éventuellement l'Homme. Je ne détaillerai pas les exemples cités tels que l'influenza aviaire qui serait véhiculée par les canards sauvages ou la contamination par les sangliers des porcs élevés en semi-liberté. Il existe une volonté nationale de la part de la Fédération Nationale des Chasseurs de mettre en place cet échantillon sur l'ensemble du territoire. À ma connaissance, environ vingt départements se sont engagés et l'on compterait déjà plus de 5 000 échantillons récoltés. L'objectif est de constituer un patrimoine biologique pouvant être utilisé à tout moment pour rechercher une maladie. Ce programme permet la collection et la conservation d'échantillons ainsi que le maintien de la traçabilité. Nous travaillons avec du sang, qui permet de recueillir du sérum, et des organes, principalement la rate, sur plusieurs espèces animales, pendant plusieurs années et sur plusieurs territoires.

Cette échantillothèque sera utile à tous, aux gestionnaires de la faune sauvage que vous êtes. Vous pourriez y faire appel si vous notiez par exemple une baisse rapide et massive de certaines espèces. Les gestionnaires de la santé humaine y gagnent, car cette surveillance s'effectue dans un souci de santé publique. Les gestionnaires de la santé animale bénéficient de cette surveillance des maladies communes à la faune sauvage et à la faune domestique telle que la tuberculose. Notons que cette surveillance se fait en partenariat avec les groupements de défense sanitaires.

Dans la Nièvre, cette procédure a été mise en place il y a deux ans. On compte environ 150 échantillons par an, répartis sur les cerfs, chevreuils et sanglier.

L'année dernière, nous avons réalisé en partenariat avec le GDS, des sérologies pour l'IBR. Tous les animaux ont été testés séronégatif ; nous pouvons donc exclure le rôle de la faune sauvage dans la transmission de l'IBR. Nous avons également recherché la BVD, une autre maladie bovine. Là encore, avec un seul animal positif, nous avons exclu la possibilité de transmission par la faune sauvage.

Nous pourrions étendre ces investigations à d'autres espèces et à d'autres pathologies. Concernant la faune domestique, ces échantillons peuvent s'avérer intéressants pour travailler sur la maladie d'Aujesky, même s'il n'y a pas de très nombreux porcs dans le département. D'autres espèces comme les oiseaux sauvages, les ragondins ou les blaireaux, pourraient être concernées. D'autres échantillons biologiques seraient peut-être nécessaires, car le sang et la rate seraient insuffisants pour rechercher d'autres maladies.

Je vais maintenant m'attarder davantage sur deux exemples en commençant par l'échinococcose alvéolaire. On peut ingérer ce petit parasite en mangeant des baies souillées par des déjections de renards. Cette zoonose peut être grave et des contaminations ont lieu tous les ans, surtout dans l'est de la France. En cartographie de la prévalence l'échinococcose a été réalisée entre 2005 et 2011, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté, le laboratoire ANSES de Nancy, la Fédération des chasseurs et les laboratoires vétérinaires départementaux. Cette analyse de longue durée a concerné une centaine de renards par

département, soit 3 500 renards, répartis de façon à couvrir tout le territoire. Pour réaliser cette analyse, nous avons recherché des parasites dans les intestins des renards. Il est important de noter que l'échinococcose a été retrouvée dans 36 départements, dont 26 nouveaux, et que cette maladie s'étend à l'ouest du territoire. On disait toujours que cette maladie ne se trouvait que dans l'est de la France, mais cette analyse tend à prouver son extension. On remarque une prévalence de la maladie dans des zones urbanisées ; une échinococcose a été trouvée dans la région parisienne. Dans les zones déjà touchées, la prévalence de la maladie a été fortement augmentée et la situation présente un risque important de contamination humaine. Dans la Nièvre, nous avons identifié la présence d'échinococcose sur un renard alors que la maladie n'avait jamais été identifiée ici.

La diapositive suivante concerne la leptospirose. Cette bactérie peut être transmise par contact. Les rongeurs sont porteurs de ce leptospire qui se dissémine dans l'eau. L'homme et l'animal peuvent se contaminer au contact de l'eau souillée.

Cette bactérie est pathogène pour l'homme et pour les animaux d'élevage. Il existe de nombreux sérogroupes et sérovar adaptés aux différents animaux. Nous avons réalisé une étude en partenariat avec la Fédération des chasseurs ; pour cela, nous avons mis en place un système de piégeage de ragondins quadrillé sur l'ensemble du département. Nous avons prélevé les reins en laboratoire afin d'effectuer une recherche de la bactérie par PCR et il est apparu que tous les ragondins étaient négatifs.

S'agissant de la leptospirose il a été mis en place une nouvelle étude de cartographie qui nécessite le prélèvement de reins d'autres mammifères et ne se limite plus aux rongeurs et chiroptères.

En conclusion, je soulignerai que le CG et la Fédération partagent des objectifs et des moyens communs. L'échantillonnage constituera une banque de données inédites, véritable encyclopédie du patrimoine et de l'histoire sanitaire de la faune sauvage.

J'espère ne pas avoir été trop longue, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Intervention du Président BERGER

Il est vrai que l'on ne pouvait pas aborder le sujet sanitaire sans développer les thèmes que vous avez traités. Je voudrais que la salle entende bien un point important. Le monde agricole accuse trop souvent nos chevreuils et sangliers d'être responsables des maladies de leurs élevages. Nous avons besoin d'une démarche scientifique pour connaître l'état sanitaire de nos populations et la meilleure façon d'obtenir ce résultat était de nous associer à des professionnels. Or, le laboratoire vétérinaire départemental de la Nièvre bénéficie d'habilitations supérieures à la norme. Grâce à Mme Audeval et au Conseil Général, nous sommes capables de répondre au monde agricole. Cette démarche est indispensable.

Nous savons que la faune sauvage peut porter des maladies, mais nous devons savoir si cette dernière est un vecteur ou un réservoir. Merci de votre intervention Mme Audeval. Nous nous réunirons certainement de nouveau pour développer plus encore nos activités sur d'autres animaux, en particulier sur la petite faune.

J'ai noté avec plaisir que vous voyez des moyens communs entre la Fédération et le Conseil Général. Je suis ravi d'entendre que le Conseil Général souhaite apporter autant que la Fédération dans ce domaine.

Intervention de M. le Maire de Nevers, M. Florent SAINTE FARE GARNOT

Je suis très heureux de pouvoir vous accueillir ici, à Nevers. Mon intervention est un peu tardive pour un mot d'accueil, mais sachez que je tenais vraiment à être de votre lors cette

assemblée générale. Comme l'indiquait le président Berger, nous avons déjà eu l'occasion de discuter. La manière dont il a su parler de la chasse, pour laquelle j'avais déjà spontanément beaucoup de sympathie, m'a convaincu.

Je tenais donc à être présent aujourd'hui et à vous remercier d'avoir choisi le centre des expositions pour tenir votre assemblée générale.

La Nièvre est un territoire rural, d'espaces préservés et donc naturellement de chasse. Je n'oublierai pas que de nombreux habitants de Nevers et de son agglomération pratiquent eux aussi la chasse. Ainsi, même si l'on ne chasse évidemment pas dans Nevers, ses habitants sont concernés par la chasse. Je tenais à rappeler cette évidence pour ne pas opposer, comme c'est parfois le cas, la chasse et l'espace urbain. Nous devons rappeler que ces deux espaces se rejoignent.

J'ai été très intéressé par vos différentes interventions de ce matin. Je tiens à souligner que la pratique de la chasse, la gestion de la Fédération et les réglementations me paraissent extrêmement denses et professionnelles. Des images d'Épinal de la chasse d'il y a cinquante ans nous reviennent parfois. Je vous entendais parler du dialogue parfois difficile que vous avez avec d'autres intervenants qui se sentent concernés par l'environnement. Je pense que vous n'êtes pas responsable de ces difficultés de dialogue qui sont sans doute liées à une vision très ancienne et complètement dépassée de la chasse. Les propos que vous avez tous tenus ce matin nous permettent de réaliser à quel point la gestion de la faune sauvage est mesurée et chiffrée. Bien des entreprises pourraient vous envier votre capacité de gestion. Vous documentez fort bien vos propos et vous avez su développer de vrais outils de management qui font la chasse moderne. Je tenais à souligner cela, car je crois qu'il est important de travailler sur les images et les perceptions ; j'essaie de vous aider en cela.

Je voudrais également souligner votre rôle dans la préservation des espèces naturelles. Vous êtes sans doute un des premiers acteurs de la préservation de ces espèces que vous côtoyez.

J'ai pu apprécier la qualité du travail pédagogique que vous développez en visitant la maison départementale de la chasse. Je ne suis pas jaloux de votre départ de Nevers, car vous avez réussi un beau projet architectural. Ce lieu est tout aussi accueillant aux portes de Nevers qu'il l'était à l'intérieur même de la ville.

J'ajouterai quelques mots sur vos missions de service public. La Fédération départementale de la chasse intervient notamment dans la lutte contre les nuisibles. Les populations de corbeaux présentent dans nos villes comme dans nos campagnes posent des difficultés de prolifération. Nous nous tournons régulièrement vers vous pour lutter contre ce problème et je voudrais vous remercier publiquement de votre aide.

La prolifération des nuisibles est un vrai problème, mais on croise souvent en politique des corbeaux, des faisans et même parfois des blaireaux.

Pour finir, je tiens à vous rappeler le soutien de la ville à vos actions. Ce soutien vous est acquis et se poursuivra notamment pour que l'image de la chasse corresponde à ce qu'est devenue sa réalité, une pratique ancestrale et moderne qui a intégré les considérations environnementales et de développement durable. Merci à vous et longue vie à la Fédération.

Intervention du Président BERGER

Merci M. le Maire. Vous parlez comme un chasseur, il ne vous manque plus que votre permis de chasse.

Merci de vos mots très aimables sur l'image de la chasse ; nous essayons effectivement de modifier ces perceptions.

Nous allons poursuivre cette assemblée générale avec le point dédié au budget.

Budget 2013-2014, par M. Gilles CLERC

Nous allons nous intéresser aux chiffres de la saison prochaine. Concernant le service général, le budget 2012-2013 s'est équilibré à 1 012 735 € et devrait s'équilibrer à 1 42 151 € en 2013-2014. Cela représente une augmentation d'environ 2,9 %.

La validation annuelle des cotisations de 75 € s'élèvera désormais à 76 €. Les frais de guichet unique représentent cette année deux €.

La validation de neuf jours reste à trente € et celle de trois jours à quinze €.

Les adhésions territoriales fixes ne se voient pas appliquées de modification, la cotisation reste à 52 € et à 20 centimes d'euro l'hectare. Concernant les contrats multiservices ; l'adhésion est toujours à 64 € alors que la redevance hectare sera de 55 centimes d'€.

J'en viens maintenant au service dégâts. Les recettes du budget 2012-2013 s'équilibraient à 906 596 € et s'élèveront en 2013-2014 à 941 488 €. Cela représente une augmentation de 4 %.

Par ailleurs, concernant les prix des bracelets, les réserves ont été reconstituées et la majorité des chasseurs a demandé à ce que les prix ne changent pas trop afin de ne pas être tenus de les remonter l'année suivante. Le seul changement concerne le CEMAI. Vous pouvez trouver cela curieux comparé aux dégâts qui se sont déroulés en Bertranges. Je vous rappelle la règle de calcul que nous nous sommes fixée depuis dix ans. Pour établir le prix du CEMAI, nous reprenons la moyenne des animaux pris l'année n-1. Cette année, en Bertranges ce qui fait baisser le prix des bracelets CEMAI pour l'année prochaine de 230 € à 190 €.

Les cotisations ne sont pas modifiées. Seul le CTL 8 qui est une gestion libre au même titre que le 18 et le 20, a été rectifié. Nous avons omis que tous les CTM qui passeraient en gestion libre verraient leurs bracelets monter à 60 €. En effet, le taux de réalisation est bien meilleur. Le prix de revient d'un bracelet contingenté est supérieur à 60 €.

Concernant les cotisations hectares, vous savez que nous avons réparti les CTM en quatre groupes. Nous établissons la moyenne des dégâts de CTM sur trois ans afin d'éviter des variations trop importantes. Cette année, le 8 et le 13 passe du groupe B au groupe A tandis que le 4 et le 6 ont vu leurs dégâts augmenter considérablement depuis deux ans et intègrent donc le groupe D. Cela a des incidences en termes de cotisations.

Par rapport à l'année dernière, les groupes A, B et C ne connaissent aucun changement. En revanche, les cotisations des D2, qui correspondent au 18 et au 20, sont de 80 centimes au niveau de bois et de 60 centimes au niveau de l'hectare.

Les 4 et 6, qui sont quant à eux contingentés, s'élèvent à 80 centimes d'€ au niveau du bois et à 25 centimes au niveau de la plaine. Le changement de groupe a donc des conséquences non négligeables dans les cotisations.

Pour les bracelets de remplacement, nous faisons payer le prix du plastique, soit quatre €. Pour les sangliers et chevreuils dans des parcs étanches le prix s'élève à cinq €. Si des parcs laissent leurs entrées ouvertes et que cela crée des dégâts pour la communauté, les bracelets couteront 48 €.

Intervention du Président BERGER

Avez-vous des questions sur cette préparation budgétaire ?

Intervenant

Je trouve que les prélèvements sur les hectares sont un impôt sur l'impôt. Les propriétaires paient déjà l'impôt foncier et se voient obligés de payer un second impôt. Je trouve cela que cela dépasse l'entendement.

Rapport moral, par M. Étienne BERGER

Je vais essayer d'être le plus concis possible, car nous sommes déjà en retard.

La presse locale a fait échos de bruits sur l'évolution du permis. Il y a onze ans, nous comptons 8 625 validations annuelles, départementales et nationales, dans la Nièvre. Cette année, nous avons pour le moment comptabilisé 8 048 validations annuelles strictement nivernaises et plus de 1 000 validations temporaires, correspondant aux anciennes validations dites départementales. Entre ces deux périodes, la réglementation a évolué, mais on ne peut pas dire que la Fédération de la Nièvre a perdu ses chasseurs. En effet, on compte davantage d'adhésion de chasseurs dans les plaines et dans les bois nivernais qu'il y a dix ans. Dans le même temps, la population nivernaise a diminué de seulement 2,5 %. La purge, en termes d'habitant, s'est faite largement au-delà des dix dernières années et que les dix années à venir seront plutôt stables. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour une Fédération comme la nôtre. Marie-Noëlle vous a indiqué que nous avons eu un fort manque de permis grand gibier l'année dernière. Cette baisse est due au fait que le grand gibier était passé de quinze à 60€. Cette année, nous avons récupéré presque tous ces permis. L'expérience nous révèle surtout que les chasseurs nivernais sont extrêmement sensibles à la variation de prix du permis.

Je vais poursuivre avec la politique budgétaire. J'ai lu dans la presse que la chasse nivernaise était très onéreuse. Nous appliquons le même prix à nos permis que la Saône-et-Loire. Il est vrai que le permis est moins cher dans l'Allier, mais le coût du grand gibier y est en revanche beaucoup plus élevé.

Je voudrais rappeler que la Fédération suit une véritable politique. Nous ne demandons pas un impôt sur un impôt

Pour bien comprendre cette politique budgétaires, imaginez que nous figions toutes les recettes issues du chevreuil et des grands cervidés et que nous ne nous intéressons qu'au reste des éléments budgétaires. Si nous ne voulions faire que de la solidarité, le timbre grand gibier de la Nièvre s'élèverait à 85 €. Lorsque nous l'avons augmenté à 60 €, nous avons perdu un grand nombre de chasseurs. Une telle augmentation serait donc catastrophique. Nous pourrions également fonctionner sur un système d'équité qui reviendrait à faire payer celui qui tue. Dans la Nièvre, le bracelet du sanglier serait à 100 € si nous reportions l'ensemble du coût sur cet animal. Or, nous l'avons fixé à 48 €. Nous ne différencions pas le prix des bracelets comme certains départements le font. Dans le Puy-de-Dôme, le prix des bracelets varie de 10 € à 90 €. Nous avons depuis longtemps décidé d'appliquer un prix de bracelet unique, afin que le sanglier ne change pas de prix lorsqu'il passe d'un CTL à un autre.

Nous pourrions également appliquer une politique du tout responsable. Avec ce système, la cotisation hectare serait de 1,90 euro. Dans certains départements, cette cotisation atteint jusqu'à 10 €.

La taxe hectare varie de 20 centimes et est limité à un euro. Cette responsabilité est donc loin d'être un de nos leviers principaux. Nous avons préféré une alimentation solidaire et éthique.

Je voudrais que vous compreniez que ces leviers ne sont pas automatiques. Lorsque nous les présentons en réunion de secteur et en assemblée générale, nous obtenons un compromis budgétaire qui est la somme des intérêts particuliers de chacun de nos territoires et de l'intérêt collectif, qui nous empêche par exemple de fixer un timbre grand gibier à 85 €. Je tiens à préciser que l'augmentation du timbre à 60 € a porté un grand préjudice aux patrons de chasse. En effet, la Fédération transforme ces patrons en fermiers généraux qui collectent de

l'argent pour le compte du budget de la Fédération. Un patron de chasse aurait intérêt à payer moins de cotisations hectares et à laisser ses actionnaires payer le timbre grand gibier. Néanmoins, un timbre grand gibier trop élevé entraîne une baisse des permis et donc de pratique de la chasse.

Le timbre grand gibier doit donc être à un prix le plus bas possible. Il sera cette année de 20 €, et j'aurais aimé qu'il soit même encore plus bas.

Nous avons trouvé un compromis en échangeant lors des réunions de secteurs.

Je tiens également à ajouter que la régie d'État fonctionne parfaitement. Les parlementaires doivent savoir que le contrôle de délivrance de permis avec le fichier des interdits d'armes fonctionne très bien. Ce fichier est mis en activation immédiate lorsque vous prenez votre permis de chasser. Il fonctionne un peu de la même façon qu'une banque qui vérifierait qu'une carte bancaire est bien approvisionnée. L'année dernière, deux chasseurs se sont présentés et ont été refusés par le système. Nous avons transmis ces dossiers à la préfecture.

Je ne reviendrai pas sur la loi armes 2012, mais je crois que nous avons évité le pire, le délai de refroidissement ou l'obligation d'amener nos armes à la gendarmerie avant d'aller à la chasse. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente du décret. Mme la Sénatrice nous a confirmé que cela été en préparation.

En revanche, je tiens à vous rappeler l'actualité d'hier. Un gamin de 19 ans a utilisé une kalachnikov et a tué trois personnes. Une fois de plus, les chasseurs n'y sont pour rien. Il est donc inutile que l'État règlement à outrance notre activité pour essayer de contrecarrer une population de malfrats qui aura toujours les moyens de trouver des armes.

M. VALLS a rencontré le président de la FNC il y a peu et l'a complimenté sur l'application du fichier. En revanche, j'ai lu un texte de Mme MATHIEU, représentante des chasseurs au Parlement européen, et il semblerait que l'Europe soit déjà en train de modifier la directive sur les armes. Il ne s'agira visiblement pas de requalifier les armes, mais d'essayer de mettre un terme à la circulation des armes sur internet. Nous savons en effet que le problème des armes ne vient pas des chasseurs et de leurs fusils.

D'autre part, je tiens à vous informer que le cadastre de la Nièvre est numérisé. Un certain nombre d'autres départements sont en train de procéder à cette évolution. Ce dossier est très intéressant pour la Fédération, la DDT s'y est beaucoup investie et je voudrais remercier tout particulièrement Mme THIRY sur ce sujet.

Le cadastre, qui permet de savoir qui chasse où, est un très bon outil pour la Fédération. Du travail reste à faire et un fort investissement humain est encore nécessaire pour effectuer les saisies, mais je tiens vraiment à remercier Mme THIRY d'avoir cru en ce dossier. Je suis prêt à faire en sorte que la Fédération apporte des moyens humains à la disposition de la DDT.

Le responsable des forestiers privés soulignait tout à l'heure que la Nièvre compte 23 000 propriétaires de forêts, dont plus de la moitié a une superficie de quatre hectares. Les patrons de chasse doivent quant à eux monter un dossier extrêmement important pour justifier de leurs autorisations de droits de chasse. Ce cadastre permettrait à tous les chasseurs de savoir à qui appartient chaque zone. Plus le territoire sera identifié, moins il y aura de conflits entre groupes.

Ne pas autoriser les ilots de cinq hectares dans le plan de chasse est une bonne chose. Peut-être que cette mesure fera évoluer les statistiques de nos territoires ; nous remarquons d'ailleurs déjà des améliorations.

Concernant les dégâts, Mme la Sénatrice nous a indiqué que le ministère de l'Agriculture allait émettre un décret dans les jours à venir. Nous devons donc nous réunir et discuter de ce

sujet. En effet, les franchises passeront de cinq à trois € et d'autres modifications sont également prévues. Avant de nous réunir avec nos partenaires agricoles, nous devrions donc évoquer ces sujets en plénière de CTL afin de déterminer jusqu'où les chasseurs sont prêts à aller en termes d'entretiens des clôtures.

S'agissant des nuisibles, j'ai lu dans la presse que le président de la Fédération était responsable de la disparition du putois sur la liste des nuisibles. Je suis flatté que l'on puisse croire que j'ai, seul, amené le reste de la France dans cette galère. Cela ne change néanmoins rien au problème. La liste des nuisibles dans nos départements continue de poser problème. Nous avons cru pouvoir améliorer la situation en proposant une liste au ministère, mais nos espoirs se sont révélés vains. D'une part, les écologistes ont attaqué les décrets d'application de la ministre, mais au-delà de cela, nous avons perdu le putois et la martre. Nous devons absolument commencer à travailler pour les récupérer. De notre point de vue, les nuisibles sont surtout les écologistes parisiens et l'espèce à protéger est celle des chasseurs ruraux que nous sommes.

Je vais poursuivre avec des aspects plus prospectifs. Comme l'a rappelé M. le Maire, les personnes connaissant peu la chasse sont toujours très étonnées de la diversité des dossiers que traite la Fédération. Notre travail ne se limite pas aux murs de la Fédération et concerne les CTL, les GIC et les associations qui s'occupent de la biodiversité sur le terrain. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les chasseurs de la Nièvre qui s'engagent dans cette voie. Nous n'oublions pas que cela crée également une certaine animation dans nos communes rurales.

Je voudrais également communiquer une information concernant la communication. La Fédération Nationale va essayer de dupliquer une opération de communication grand public qui s'est faite dans le Doubs ; il s'agit de l'opération « Un dimanche à la chasse ». Dans le Doubs, l'organisation de la chasse est bien plus rassemblée que chez nous. Cette opération consiste à inviter à la chasse des personnes qui ne chassent normalement pas. À cette occasion, les invités ont pu découvrir les aspects de relatifs à la sécurité et aux règles de prélèvement ainsi qu'une convivialité constante dans les cabanes de chasse. La Fédération Nationale nous demande de dupliquer cette opération. Nous ferons un appel dans le journal et si vous le souhaitez, vous pouvez déjà inviter des non-chasseurs de votre commune. La Fédération organisera toute la logistique nécessaire. Cette opération a très bien fonctionné dans le Doubs et il n'y a aucune raison que cela ne soit pas le cas dans la Nièvre. Si nous ne faisons pas de ces personnes des chasseurs, ils cesseront néanmoins d'être des opposants.

L'appel pour l'éducation à la nature lancé l'année dernière a échoué. Personne ne s'est proposé pour aller éduquer les jeunes. Nous ne parvenons pas à satisfaire la demande ; les collaborateurs de la Fédération ne peuvent pas réaliser ce travail qui passe obligatoirement par une prise en charge par les bénévoles.

Je voudrais évoquer quelques points avant de traiter des sujets relatifs à la biodiversité. La présence de petites faunes sauvages est un excellent indicateur de biodiversité. Par exemple, apercevoir des perdreaux gris dans la Nièvre signifie que le milieu agricole qui exploite ces terrains ne massacre pas le petit gibier. Ces informations sont importantes pour l'image du monde agricole.

D'autre part, une nouvelle PAC est en construction et il semble que le niveau national souhaite une politique plus verte. Les chasseurs ne demandent quant à eux que trois choses :

- Étendre la période d'interdiction de broyage à 90 jours entre le 15 avril et le 31 août. Nous perdons de trop nombreuses naissances de petits gibiers pendant cette période ;

- Disposer d'une liste nominative d'espèces dont la montée en graine est indésirable. Cette liste est indispensable ;
- Mettre en place un pourcentage de surface en éléments topographiques. Je ne vais pas expliquer à la salle de quoi il s'agit, les agriculteurs le comprendront. Certains éléments d'exploitation sont favorables au développement durable et à la biodiversité. Il serait intéressant que ce pourcentage puisse être étendu et que les aménagements cynégétiques soient pris en compte dans le calcul.

Mme la Sénatrice a rapidement évoqué l'Agence de la biodiversité. Il existe aujourd'hui moult officines diverses chargées des territoires protégés et de la biodiversité. Il peut s'agir de conservatoires, d'associations ou d'agences. L'État souhaite rassembler tous ces acteurs. Si l'intention est louable, nous avons lu dans le rapport préliminaire du Ministère qu'une partie de la redevance des chasseurs pourrait alimenter ladite agence. Nous sommes déjà les seuls à financer directement la biodiversité. Nous sommes donc contre cette proposition et nous allons très fermement indiquer notre opposition au Ministère. Les associations vertes, dont une partie du budget pourrait alimenter l'agence, sont également contre ce projet. Nous souhaitons donc bon courage au ministère pour mener à bien ce projet. La ministre a annoncé il y a quelques semaines qu'elle souhaitait que l'Office national de la chasse reste autonome et n'entre pas dans la grande agence de biodiversité. Il a cité la mission de police de l'office, mais elle a été plus floue concernant la capacité de l'office à conserver ses ingénieurs pour défendre la chasse. C'est peut-être là que se situe le vrai danger de l'évolution qui se présente.

J'avais à cœur d'évoquer ces quelques dossiers nationaux. Reste maintenant à parler de la politique fédérale. Vous nous avez suivis dans cette démarche au sein des assemblées générales. Nous votons les évolutions et les orientations de la Fédération depuis plusieurs années. La Fédération départementale s'appuie sur les principes suivants :

- Une chasse raisonnée. Nous ne ferons pas machine arrière concernant les comptages ; nous souhaitons obtenir le plus de données possibles et que ces dernières soient mises à disposition des associations comme de la commission départementale afin de fixer les prélèvements ;
- Une chasse responsable. Nous continuerons à mener notre politique en matière de formation et en matière sanitaire. Les procès-verbaux pour armes chargées dans un véhicule ne devraient pas exister ;
- Une chasse populaire. Il ne s'agit pas d'un discours électoral, mais d'une vraie nécessité. Le fait de perdre 700 chasseurs lorsque le permis grand gibier passe de 15 € à 60 €, signifie que la chasse nivernaise est populaire. Dans notre département, nous ne pouvons pas payer 3 000 € pour chasser. Un certain nombre d'équipes chassent avec moins de 100 € et nous devons préserver cela. Cette Fédération a toujours tenu ce discours et je réfute le fait que la chasse nivernaise est chère, d'autant plus lorsque ce discours est tenu par des personnes qui ont les moyens de payer davantage. Les chasseurs nivernais ne doivent pas avoir gagné au loto pour pouvoir payer une chasse ;
- Une chasse respectée. Il est important que les représentants de l'État et du Conseil Général sachent que l'assemblée des chasseurs pratique une chasse consciente de ses actes. Le comportement sécuritaire doit être le leitmotiv de la Fédération et de nos équipes. La communication envers le grand public et avec le public scolaire doit montrer que nous cherchons à nous faire respecter comme groupe social. D'autre part, je tiens à souligner que nous bénéficions de relations relativement privilégiées avec les collectivités locales et l'administration. Je voudrais rendre hommage à la DDT et à ses collaborateurs. Nous nous opposons parfois et nos relations peuvent être difficiles,

mais nous savons nous retrouver pour échanger, mettre de côté nos désaccords et fonctionner ensemble. Les chasseurs demandent à être respectés et reconnus ;

- Une chasse reconnue. Nous devons être reconnus pour nos prélèvements, notre capacité à évaluer une population et plus globalement pour notre mode de gestion. La chasse est bien évidemment d'abord une passion, mais nous avons également les capacités de ne pas laisser l'administration faire des battues administratives. Vous avez d'ailleurs applaudi M. de TOYTOT qui évoquait cette problématique en tant que propriétaire forestier.

Je profite de ce sujet pour traiter du sujet de la chasse dans les territoires protégés. Comme vous le savez, les espaces protégés sont assez nombreux et leurs statuts peuvent être très variés. Ces zones sont parfois définies pour plaire à Bruxelles qui demande aux États d'avoir plus de 12 % des territoires en nature anonyme. Cette définition des territoires n'est pas toujours habitée des meilleurs sentiments. Cette évolution menace notre activité et notre passion.

La chasse pourrait même devenir le bouc émissaire de l'idéologie de la conservation par la protection. Or, les travaux conduits par les scientifiques depuis quelques années montrent que la perturbation et le dérangement ne sont pas des facteurs de dégradation. Les appels faits aux chasseurs leur demandant d'intervenir dans les espaces protégés le démontrent. Les écologistes parisiens affirment que la chasse dans les territoires protégés dérange la faune sauvage, mais les analyses scientifiques démontrent le contraire.

La qualité des rapports que nous entretenons avec les gestionnaires des espaces protégés dans la Nièvre prouve que notre message a été entendu.

Nous sommes par exemple bien écoutés par les gestionnaires des réseaux Natura 2 000.

Fort de ce constat, je voudrais faire deux propositions à nos invités, élus du département et agent de l'État. Les chasseurs sont des acteurs du monde rural et ne sont pas dans une démarche contemplative. Ils comprennent fort bien la nécessité de développement économique dans un contexte de développement durable. Ainsi, dans un dossier nivernais d'implantation industrielle d'une scierie et d'un incinérateur, je pense que les promoteurs du projet pouvaient trouver des alliés soucieux de biodiversité, non sectaire, soucieux de l'écologie, mais avec bon sens. Jamais un industriel ne vient auprès d'une Fédération pour présenter un projet et demander une opinion. C'est un tort. Nous bénéficions d'une indéniable expertise et nous voudrions œuvrer et être reconnus dans ce domaine. Nous pouvons travailler avec les industriels pour mettre en place un système de compensation écologique.

D'autre part, nous souhaitons que la chasse redevienne une activité normale dans les zones protégées telle que la réserve nationale du Val de Loire. La régulation des grands animaux se pratique à coup de battues administratives. Le mode opératoire n'étant pas occasionnel, mais récurrent, l'exercice du droit de chasse par le propriétaire, dans ce cas, l'État, pourrait se faire directement avec une licence ou par un locataire interposé. Les conditions de chasse dépendraient des nécessités du territoire. Des territoires protégés, oui. Des espaces confisqués, non.

Résolutions, par M. Rémi GONTHIER

Nous allons maintenant passer au vote des résolutions.

Résolution numéro un : quitus sur la gestion de l'exercice 2011-2012.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier 2011-2012, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport moral et les rapports d'activité, approuve les comptes de

bilan et de résultats d'exercice 2011-2012 et donne quitus au conseil d'administration de sa gestion.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Résolution numéro deux : convention réglementée.

Conformément à la législation, l'assemblée générale prend acte des conventions réglementées au titre des subventions de cultures à gibiers et de piégeage au profit des administrateurs suivants :

- M. HERAULT Jean-Paul, concernant un versement d'une subvention piégeage pour un montant de 153,32 € et une subvention de cultures à gibiers au titre de la société de chasse de Michaugues de 480 € ;
- M. RENAUD Claude, concernant un versement d'une subvention piégeage pour un montant de 66,14 € ;
- M. DUROCHER Jean-Luc, concernant un versement d'une subvention piégeage pour un montant de 169,60 €.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Résolution numéro trois : convention réglementée.

Conformément à la législation, l'assemblée générale prend acte des conventions règlementées au titre de dégâts de gibiers et de relations affaires au profit de l'administrateur suivant :

- M. CLERC Gilles, concernant l'achat de blé pour l'alimentation de la faune du siège social pour un montant de 16,35 € ainsi qu'une indemnisation dégâts de gibier pour un montant de 234,14 € en tant que représentant du GAEC de Tracy.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Résolution numéro quatre : affectation du résultat.

L'assemblée générale décide, pour le compte service général, de maintenir un report à nouveau des résultats négatifs de 20 925 € pour le compte dégâts, l'affectation en réserve de gestion du résultat de 689 664 €.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Résolution numéro cinq : budget 2013-2014.

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2013-2014, l'assemblée générale valide le budget à l'équilibre du service général à hauteur de 1 042 151 € ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes. Le budget à l'équilibre du service dégâts à hauteur de 941 488 € ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Je vous remercie, ces résolutions sont donc votées.

Intervention du Président BERGER

Merci Rémi et merci à vous tous de votre confiance. Vous libérez vos délégués du poids de la gestion. La partie statutaire de notre assemblée générale s'achève dès que les résolutions sont votées. Je vous demanderai néanmoins de ne pas quitter cette salle immédiatement afin de pouvoir écouter les interventions des personnes assises à cette tribune.

Je laisse immédiatement la parole à M. LAPLACETTE, notre responsable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Je tiens à préciser que le département de la Nièvre est rattaché à la Bourgogne, qui est elle-même additionnée à la Franche-Comté. Les sept départements ne sont donc qu'une seule entité au sein de l'ONCFS placée sous la houlette de M. LAPLACETTE.

Interventions ONCFS, par M. Yves LAPLACETTE

Je tiens à rappeler que notre collaboration au niveau départemental se développe dorénavant dans le cadre de l'accord national passé entre la Fédération Nationale des Chasseurs, le monde fédéral et l'ONCFS le 20 décembre 2011. Cela prend la forme d'échanges sur nos analyses respectives sur les sujets d'ordre cynégétiques et réglementaires qui concernent la pratique de la chasse. Tous ces échanges ont lieu le plus en amont possible des instances de concertation, qu'il s'agisse des réunions des points de contrôles annuels ou plus généralement des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage.

Cette collaboration porte également sur l'optimisation et l'efficacité des procédures des permis de chasser, pour tenir compte de l'évolution des candidats à cette épreuve et réduire les délais d'obtention.

Je profite de ce sujet pour vous dire quelques mots sur la réforme de l'épreuve du permis de chasser qui entrera en application à partir du 1^{er} janvier 2014. L'objectif est donc de réduire les délais en instaurant une épreuve unique. Cette dernière conservera toutes ses qualités en termes de valeur pédagogique, de validation des connaissances des chasseurs dans les domaines techniques, de la connaissance des espèces et espaces et dans le domaine de la sécurité avec le maniement des armes. Les quatre épreuves pratiques que vous connaissez seront maintenues. Elles seront poursuivies par dix questions théoriques qui seront choisies dans le catalogue des questions existantes. Une de ces questions, qui portera sur la sécurité à la chasse, sera éliminatoire. Une note de 26 sur 31 devra être obtenue pour que soit accordé le permis.

Lors de l'épreuve de tir, l'usage du fusil semi-automatique sera possible. Son usage augmente de façon significative et des accidents sont dus à une méconnaissance de son fonctionnement. Cet usage se fera au choix des candidats même si l'ONCFS aurait souhaité que ce choix soit généralisé.

La formation sera dispensée par l'Office auprès des fédérations au cours du deuxième semestre 2013. Je remercie dès à présent la Fédération de bien vouloir prévoir les installations adaptées à ces nouvelles modalités sur le site actuel des épreuves pratiques, c'est-à-dire un accueil dans une pièce spécifique qui garantira la confidentialité et les commodités appropriées.

Cette réforme permettra de réduire de moitié le délai imputable à l'ONCFS, soit un mois au lieu de deux mois actuellement.

Mon troisième point fera écho à plusieurs propos entendu ce matin ; il concerne l'équilibre sylvo-cynégétique. Au niveau national, et suite à l'impulsion de l'Office, le programme SylvaFaune vient d'être mis en place. Il rassemble l'ensemble des partenaires au niveau national, les deux ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, la Fédération nationale des chasseurs, l'ONF, le CMPF, les propriétaires forestiers et les communes

forestières. L'objectif de ce programme est de mettre en place un certain nombre de territoires expérimentaux sur lesquels les difficultés du respect de l'équilibre sylvo-cynégétique sont mises en évidence et sur lesquels les partenaires sont décidés à travailler ensemble.

Nous partagerons un constat et nous définirons des objectifs ensemble. Il s'agira de mettre des outils à disposition pour véritablement respecter cet équilibre.

Si les différents partenaires de la Nièvre sont intéressés pour proposer un tel territoire, sachez que l'Office est à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

Je ne pourrai m'exprimer longuement sur l'Agence, qui est un sujet bien évidemment politique. Je me contenterai de dire qu'il est acté que les missions de police ne feront pas partie de cette agence. Nous souhaitons éviter l'éclatement de l'établissement, car les missions de police et les missions de technique s'enrichissent mutuellement et nous pensons qu'il serait dommage que ces deux missions soient entièrement séparées.

En conclusion, M. le Président, je peux vous assurer que la volonté de l'établissement et de son directeur général est d'enrichir le partenariat qui existe au niveau du département.

Intervention du Président BERGER

Je vous remercie pour ces mots très aimables. L'association du grand gibier devrait pouvoir participer à votre offre de territoire. Cette dernière nécessite en effet une démarche de terrain. Nous en discuterons ensemble et nous vous informerons.

Intervention de Jean-Pierre CONDAMINE

Je tiens à vous féliciter de la bonne tenue de votre assemblée générale. Vous êtes toujours aussi studieux et nombreux. Je rappellerai simplement la bonne entente entre le monde paysan et le monde de la chasse. Malgré quelques tensions, nous parvenons à nous comprendre et à trouver des solutions aux problèmes. J'en ai pour preuve la dernière réunion qui nous a permis de trouver une solution pour la Bertranges grâce à l'appui de la Chambre d'agriculture. Je tiens à remercier l'ONF, car cette situation a parfois été difficile.

Restent quelques inquiétudes sanitaires, notamment dues à la tuberculose à nos portes. Cependant, je ne pense pas avoir entendu très souvent les éleveurs rendre les grands animaux coupables de la tuberculose.

Le discours de Mme AUDEVAL se veut rassurant. Nous sommes heureux que cette veille sanitaire soit tenue, et nous vous en remerciant tout en espérant que la situation ne s'aggrave pas.

Concernant le blaireau, je tiens à souligner que la dizaine d'équipages de déterrage dans le département de la Nièvre fait un travail remarquable. Nous devons les soutenir. Les grands trous dans les terres cultivées et les prairies nous posent en effet de gros problèmes.

Comment se fait-il que le déterrage du blaireau ne soit pas autorisé en forêt domaniale ? Il serait intéressant de faire évoluer la réglementation sous certaines conditions.

Intervention du représentant du président du Conseil Général, Daniel BARBIER.

Cette assemblée générale est toujours un moment fort et intense. C'est surtout pour moi l'occasion de rappeler que le Conseil général est en amitié avec les chasseurs et que de nombreuses rencontres ont été organisées tout au long de l'année entre l'assemblée départementale et la Fédération des chasseurs.

Chantal AUDEVAL a largement parlé des questions sanitaires. Nos rencontres se sont traduites par la signature d'une convention entre le laboratoire, le Conseil général et la Fédération. Concernant la communication, vous rappeliez que la Fédération était présente à la foire-exposition, mais nous ne devons pas oublier qu'elle était également présente à

« Univerbois » qui a connu un grand succès sur le site du Marault en septembre dernier. Nos rencontres régulières sur l'élaboration du plan bois départemental sont nourries des interventions pertinentes des collaborateurs du monde de la chasse.

Concernant la biodiversité, je ne peux pas passer sous silence le travail commun effectué au niveau de la délégation des infrastructures du Conseil général et de la Fédération.

N'oublions pas non plus l'accueil fait aux collégiens qui se rendent avec enthousiasme à la Maison de la faune sauvage et de la nature, véritable galerie vivante et emblématique. Ce lieu est animé par des hommes et des femmes de bon sens.

L'actualité fait la part belle aux sujets liés à la transition énergétique. Là encore, le monde de la chasse a encore quelques longueurs d'avance. La Maison de la faune sauvage est équipée d'une chaufferie au bois collective qui va tout à fait dans le sens souhaité par l'assemblée départementale.

Notre département est peut-être fragile, mais il recèle de nombreux trésors naturels que nous, chasseurs, découvrons régulièrement avec une admiration sans limites et un éblouissement total devant la beauté de la faune et de la flore sauvage.

Je terminerai par une petite anecdote. Juste avant de partir ce matin, mon chien me disait qu'il avait deux passions : la Nièvre et la chasse. Moi aussi. Et vous ?

Intervention du représentant de Mme la Préfète, Yves CASTEL, DDT

Lors de cette assemblée générale, nous avons entendu que le monde de la chasse n'est pas en orbite autour de la planète. Il vit sur terre, connaît la crise et souffre de contraintes. Dans le monde de la chasse, on vote, on gère le monde du vivant et on parle d'avenir.

On devine entre les mots des uns et des autres, la passion et le plaisir de la chasse. On y trouve, pas assez à mon goût d'ailleurs, l'esprit de convivialité de la chasse.

Le monde de la chasse est passionnant. Il regroupe la terre, l'animal et l'homme. Il est porteur de traditions et de valeurs. Il s'agit à mon avis d'un des lieux d'expression du monde rural, où l'on a encore du bon sens et de la connaissance des choses de la nature ; un monde où l'on sait encore parler de la vie et de la mort et où la mort ne fait pas peur et où elle n'est pas taboue.

Le monde de la chasse est également un des rares lieux où le contact entre le monde rural et le monde urbain. Les urbains viennent chasser à la campagne. Il y règne donc un climat particulier où l'on ose se dire les choses, on l'exprime et fait valoir ses opinions de façon très directe, respectueuse et équilibrée. Les débats dépassent souvent les limites de la chasse pour aborder des sujets divers et variés. On y discute souvent de la manière de refaire le monde ou de le rendre meilleur.

C'est donc un lieu d'égalité, d'échange citoyen et de concertation autour d'une passion partagée qui rapproche. Nous devons donc préserver ces lieux de débats entre urbains et ruraux.

Notre société actuelle est plutôt celle de l'urbanisation à outrance où les urbains au pouvoir perdent le contact avec le vrai monde, mais l'organisent à leur façon. Le monde de la chasse contribue à maintenir ces liens indispensables entre la ville et la terre.

Ce débat sur le lien entre l'urbain et le rural est un débat politique que le Sénat et l'Assemblée portent.

Ce matin, j'ai cru entendre que l'écologie et l'environnement agaçaient moins les chasseurs qu'auparavant. À part M. le Président, qui est un peu plus virulent, j'ai cru comprendre que vous commenciez à composer avec l'écologie et l'environnement, et je trouve très positif que les chasseurs ne vivent plus ces sujets comme étant une contrainte pénible.

Les chasseurs, qui sont tout à fait légitimes en matière d'écologie et d'environnement, doivent s'investir dans ces sujets pour pouvoir s'y imposer progressivement. Cela devrait également être le cas des agriculteurs.

En matière de grandes chasses, certains animaux subissent la chasse tandis que d'autres, souvent de vieux cerfs ou sangliers, promènent la meute et font sonner retraite au chasseur. De la même manière, je crois que les chasseurs devraient prendre la question de l'environnement en main.

La Fédération a déjà obtenu son agrément en termes de protection de l'environnement. Je ne peux que l'inviter, forte de ses 9 000 membres, à utiliser et développer davantage ce statut. Puis-je également, M. le Président, vous inviter à saisir la première occasion pour obtenir l'habilitation à siéger dans les diverses commissions administratives dans lesquelles les associations environnementales peuvent être représentées ; vous y avez votre place.

Je vous ai déjà dit à plusieurs reprises mes convictions sur le sujet des responsabilités. La responsabilité particulière qui consiste à gérer la faune sauvage est une chose forte et puissante qu'il faut mettre en avant. C'est en montrant que vous agissez concrètement sur l'environnement que vous serez reconnu comme les partenaires que vous devez être, comme les animateurs incontournables de l'environnement.

En ce moment, se met en place le schéma régional de cohérence écologique. Vous devez absolument y être présents. Des réunions se sont tenues à Nevers et j'ai regretté l'absence des deux fédérations de pêche et de chasse. J'espère qu'il ne s'agissait pas d'une erreur d'invitation de la part de la direction régionale.

La mise en place du schéma cynégétique départemental fut un grand pas en avant. Et ce, d'autant plus que ce document a été établi dans la concertation. Le schéma doit vivre dans la concertation et le partenariat. Je vous suggère que le comité de suivi permanence se réunisse une à deux fois par an avec les partenaires. Il est nécessaire de partager la responsabilité de la gestion du vivant.

Vous avez souligné que notre partenariat fonctionne bien et je peux en témoigner. J'ai particulièrement apprécié votre participation, sans aucune hésitation ni réserve, à la réflexion que nous souhaitions tenir avec vous et le monde agricole sur la tuberculose. Nous avons tous apprécié votre ouverture à l'occasion de cette réunion.

Je ne m'attarderai pas sur les nuisibles ; je me contenterai de répéter le message que nous avons énoncé l'année dernière : dénombrez les populations et démontrez les dégâts. Vous avez d'ailleurs déjà commencé ce travail.

Concernant la sécurité, je prends acte des progrès indiqués dans le schéma, notamment en matière de formation pour les jeunes.

Le sujet des dégâts de gibier est incontournable. Cette année, nous avons beaucoup plus entendu parler du cerf que du sanglier. Ce sujet doit être approfondi et comme vous le souligniez, une réunion s'est déjà tenue. Là encore, le partenariat fonctionne.

Malgré une légère augmentation en fin de saison, les dégâts des sangliers ont été moins importants cette année.

Vous connaissez les attentes des agriculteurs qui demandent moins de sangliers pour moins de dégâts. Il s'agit également d'éviter les dégâts répétitifs qui sont moins bien pris en charge par les indemnités. Un effort important reste à faire.

L'identification des points noirs qui devrait avoir lieu cette année devrait nous permettre d'avancer sur ce sujet.

Comme vous l'avez souligné, le monde agricole et le monde de la chasse doivent rester d'étroits partenaires. Ce lien qui vous unit doit être entretenu.

Je tiens à saluer le travail bénévole des louvetiers qui consacrent du temps à cette grande idée qu'est la chasse. Ils travaillent avec l'Office national de la chasse, les membres de la Fédération et avec tous les bénévoles. Toutes ces personnes méritent notre respect, car cette activité mobilise énormément et leur investissement est total.

Parmi les valeurs que portent les chasseurs, j'ai personnellement constaté la convivialité et le respect mutuel. Dans tous les départements, en métropole comme en outremer, on retrouve partout cette même ambiance très fédérative.

Cette convivialité et cette chaleur prolongent les plaisirs de la chasse, mais que beaucoup ignore ou ont oublié. Je pense aux urbains et je renouvelle mon appel à inviter le plus de personnes possible au sein de vos équipes de chasse. Il s'agit à mon avis d'un des arguments d'humanité que vous pouvez utiliser pour faire progresser cette idée de conservation de la chasse.

Intervention du Président BERGER

Nous sommes arrivés au terme de notre assemblée.

Je vais demander à M. le Directeur de nous faire lecture du vote.

Résultat des votes des élections de 8 administrateurs au Conseil d'Administration de la FDC 58, Florent ORTU, Directeur

394 votants pour 3 541 voix exprimées.

Représentant des chasses privées :

- Georges De MIRANDA est élu avec 2 949 voix.

Secteur numéro un :

- Jean-Pierre MACHECOURT : 1 203 voix
- Thierry POITRENEAU : 1 829 voix

Est donc élu Thierry POITRENEAU

Secteur numéro deux :

- Étienne BERGER : 1 694 voix
- Bernard MARCEAU : 1 812 voix
- Jean-Philippe PUECH : 2 042 voix
- Albert BRAMARD : 1 338 voix
- Dominique CROENNE : 1 254 voix
- Yanis LEMAITRE : 1 451 voix

Sont donc élus Étienne BERGER, Bernard MARCEAU, et Jean-Philippe PUECH.

Secteur numéro trois :

- Marie-Noëlle JOLY : 2 140 voix
- Michel RAPIAT : 1 818 voix
- Guy ROBLIN : 2 142 voix
- Jean-Guy FRIAUD : 1 208 voix
- Bernard PERRIN : 1 561 voix

Sont donc élus Marie-Noëlle JOLY, Michel RAPIAT et Guy ROBLIN.

Intervention du Président BERGER

J'ai à titre personnel beaucoup de respect pour les personnes qui se présentent à des élections, car cela n'est jamais facile. Je vais remercier tous ceux qui ont voté pour l'équipe que j'avais l'honneur de conduire. Le temps des élections sera vite passé.

Dans ma conception de la démocratie, il existe des temps de chamailleries, mais sitôt le temps des élections passé, on se remet ensemble au travail. Je ne manquerai pas de me rapprocher de chacun des autres candidats, car nous étions tous porteurs d'idées.

Les élections ne sont pas l'occasion de diviser la chasse, mais permettent au contraire de débattre, de légitimer une politique et de nous rassembler. Nos adversaires ne sont pas dans les urnes ; ils sont à l'extérieur, dans des salons parisiens.

Merci à tous.